DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES DES COMMUNES D'ARRANCOURT ET D'ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE (ESSONNE)

PHASE 1 : ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET PRÉ-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

AUTEURS DE L'ÉTUDE

Analyse bibliographique et Rédaction : C.BACH

Validation : N.HUGOT

SOMMAIRE

Chapitre I : Contexte et objectif 7

I – PRÉAMBULE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE 8

II – RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE 9

Chapitre II : Analyse bibliographique 11

I - DOCUMENTS SOURCES 12

II – SAGE NAPPE DE BEAUCE 13

III - PÉRIMÈTRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION 17

A. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique 17
B. Réseau NATURA 2000 21
C. Autres espaces naturels d'intérêt 21

IV – DONNÉES PHYSIQUES 22

A. Risques d'inondations par remontée de nappe 22
B. Gonflements-retraits des argiles 23

V – FLORE ET HABITATS 23

A. Espèces végétales répertoriées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien 23
B. Habitats naturels répertoriés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien 26
C. Occupation du sol ECOMOS 2008 29
D. Haute vallée de la Juine : Diagnostic écologique et orientation de gestion - 2009 31

VI – FAUNE 32

A. Espèces animales répertoriées par l'INPN 32
B. Haute vallée de la Juine : Diagnostic écologique et orientation de gestion - 2009 33

Chapitre III : Délimitation des zones humides 34

I – SYNTHÈSE DES DONNÉES 35

II - AUTRES INFORMATIONS APPORTÉES PAR LES ÉTUDES SOURCES 37

III – PROPOSITIONS DE SITES DE ZONES HUMIDES 38

IV - PREMIÈRE ANALYSE DE LA VÉGÉTATION ET PROPOSITION DE DÉCOUPAGE 41

ANNEXES : Fiche zone humide..... 45

ANNEXES : Membres du COPIL..... 48

CHAPITRE I :
CONTEXTE ET OBJECTIF

I – PRÉAMBULE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Arrancourt et Abbéville-la-rivière sont deux communes situées dans le Sud du département de l'Essonne (91). Elles sont séparées par la rivière de l'Éclimont qui est un affluent en rive droite de la rivière de la Juine.

Le fond de la vallée de l'Éclimont est identifié comme une zone humide potentielle par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Les enveloppes d'alerte Zones Humides d'Ile-de-France classent plusieurs secteurs de ce fond de vallon en différents niveaux de probabilité de présence de zones humides.

La vallée de l'Éclimont est associée à la haute vallée de la Juine dont l'intérêt écologique est souligné par la présence de nombreux sites d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel des milieux humides. À l'échelle des deux communes c'est ainsi 1 site Natura 2000 et 6 ZNIEFF (Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) qui sont recensés.

Face à ces enjeux environnementaux, les communes d'Arrancourt et d'Abbeville-la-rivière souhaitent disposer d'un diagnostic écologique et d'orientations de gestion pour l'ensemble des zones humides situées sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'Institut d'Écologie Appliquée (IEA) a été missionné pour réaliser cette étude.

Les éléments de la mission sont les suivants :

Phase 1 :

- pré-localisation des secteurs de zones humides de la vallée de l'Eclimont ;

Phase 2 :

- définition d'un protocole d'inventaire et mise en place de la procédure d'investigation ;
- caractérisation des zones humides ;
- expertise écologique et inventaire global du patrimoine biologique de ces zones humides ;
- compte-rendu présentant l'état des lieux des zones humides ;
- hiérarchisation des sites et préconisations de gestion sur les zones humides de la vallée.

Le présent dossier rend compte des résultats de la première phase de l'étude à savoir la pré-localisation des zones humides de la vallée de l'Eclimont. Cette phase fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de l'étude dont la composition est présentée en annexe.

Cette étape a consisté à identifier les zones humides potentielles à partir des éléments suivants :

- récolte et analyse des documents bibliographiques,
- éléments du contexte local par entretien de personnes ressources,
- photo-interprétation,
- pré-diagnostic de terrain par recherche de potentialité floristique et investigations pédologiques de zones humides potentielles pré-identifiée au préalable.

Ce rapport fait état de la connaissance actuelle du territoire sur les zones d'intérêt écologique, les végétations répertoriées et les espèces patrimoniales majeures associées aux zones humides. Il affine également les enveloppes de zones humides présentes sur les communes, servant ainsi de base de travail à la caractérisation du patrimoine naturel desdites zones humides.

L'ensemble des périmètres d'inventaires et réglementaires ont été répertoriés. Les données bibliographiques de toutes les études disponibles en lien avec les deux communes ont été synthétisées. Les personnes ressources ayant une connaissance du patrimoine naturel historiquement présent sur la zone d'études ont également été consultées.

II – RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

L'État français a élaboré sa première définition juridique des zones humides au travers de la loi sur l'Eau de 1992 créant l'article L.211-1-I-1 du Code de l'Environnement :

"*On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*" (Art. 211-1 du Code de l'Environnement).

Si la publication de cet article figure comme une avancée dans la reconnaissance des zones humides, les critères énumérés ne permettaient toujours pas une délimitation suffisamment précise des zones humides. Or, une telle délimitation était indispensable pour déterminer le régime juridique applicable (autorisation et déclaration au titre de la législation sur l'eau…). Pour remédier à ce problème, la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, a donc prévu que les différents critères d'une zone humide soient définis plus précisément.

Ainsi, au travers de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, codifié dans les articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, complété par la circulaire du 18 janvier 2010, les facteurs permettant la définition de ces zones ont été identifiés. Le schéma ci-dessous résume les trois composants de la définition d'une zone humide :

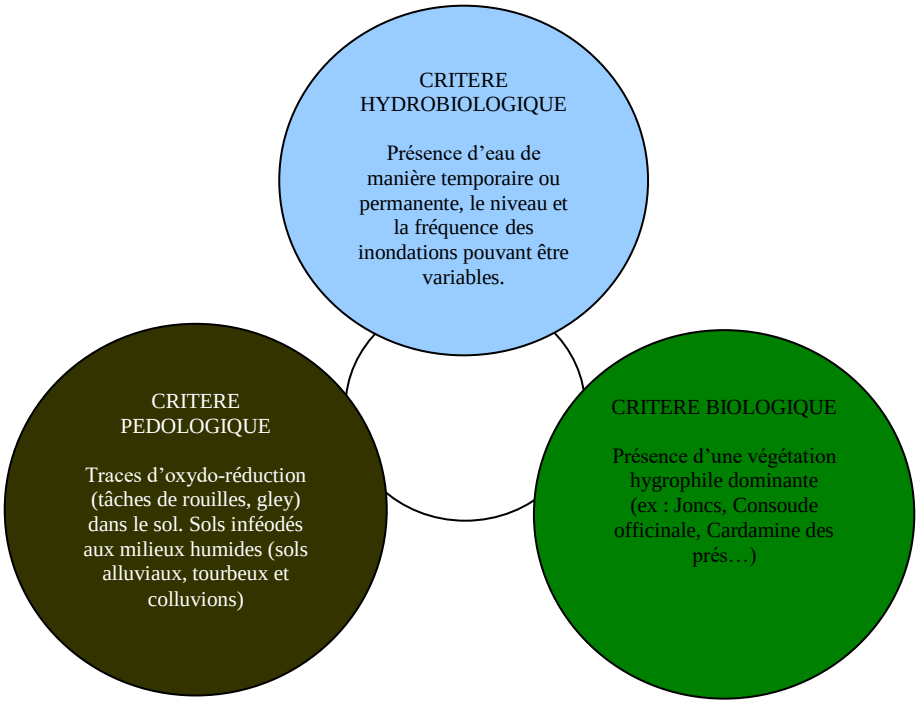

Les trois composantes d'une zone humide

À noter que l'identification des zones humides peut reposer sur la présence d'une seule de ces composantes car celles-ci sont liées entre elles. Un secteur où il y a présence d'eau une partie de l'année présentera un sol hydromorphe et une végétation hygrophile (à condition que cette dernière puisse se développer).

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats. Il est donc nécessaire d'identifier au préalable :

- les habitats naturels (selon la typologie Corine Biotopes),
- les espèces végétales dominantes de chaque groupement de végétation homogène.

Pour les milieux naturels il suffit de comparer l'habitat identifié avec la liste de milieux fournie à l'annexe II (table B). S'il est présent dans cette liste, il peut être considéré comme strictement caractéristique de zones humides, ou comme en partie caractéristique de zones humides. Dans ce cas, cela signifie qu'il n'est pas toujours entièrement caractéristique de zones humides, ou que les sous-habitats ne sont pas tous typiques de zones humides.

Pour les cortèges végétaux, il faut vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

La délimitation des zones humides sur le terrain se fait également à partir d'autres éléments naturels qui sont généralement :

- le réseau hydrographique,
- la topographie (fond de vallon favorable aux zones humides contrairement aux coteaux de haut de pentes).
- les aménagements humains (routes, talus, haies ou autres éléments paysagers),
- les cotes de crues ou le niveau phréatique,
- les traits hydromorphiques des sols (traits rédoxiques ou réductiques).

À noter que les dispositions de l'article R.211-108 du code de l'environnement définissant les zones humides ne sont pas applicables aux plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

Dans le cadre de cette étude l'identification des zones humides repose principalement sur le critère de la végétation. Grâce à une analyse des cortèges végétaux, une identification des habitats naturels peut être effectuée et permet ainsi de statuer sur la présence d'une zone humide et ses limites. Dans le cas où la végétation n'est pas typique (ex: labour) le critère pédologique est utilisé avec la réalisation de sondages pédologiques manuels.

CHAPITRE II :
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

I - DOCUMENTS SOURCES

L'élément source principal quant à la pré-localisation des zones humiques sur le territoire des deux communes est le SAGE Nappe de Beauce[1] (SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) dans lequel une cartographie des zones humides potentielles est présentée.

Ces périmètres vont faire l'objet d'une vérification systématique sur le terrain qui orientera la ségrégation des zones en fin de phase.

En parallèle de cette cartographie, plusieurs documents ont été consultés afin d'affiner la pré-localisation. Il s'agit des études et bases de données suivantes :

- Fiches descriptives et cartographie des ZNIEFF et des sites Natura 2000 (source : INPN, DRIEE),
- Cartographie des risques d'inondation par remontée de nappe (source : InfoTerre du BRGM),
- Cartographie des gonflements et retrait d'argiles (source : InfoTerre du BRGM),
- Études environnementales locales (études d'impact, rapport de présentation des documents d'urbanisme, diagnostic environnemental[2]...),
- Carte de la végétation naturelle et semi-naturelle d'Ile-de-France via le site internet du CBNBP (source : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien),
- Base de données ECOMOS de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,
- Etude de rétablissement des continuités écologiques de la Juine et de ses affluents menée par le SIARJA.

Notons enfin que des entretiens directs avec 2 personnes ressources sur les communes ont été menés afin de recueillir des informations sur l'historique de la vallée et de son occupation du sol.

Il s'agit des personnes suivantes :
-Bernard BOISSIERE ;
-Claude PILLIAS.

Les paragraphes suivants présentent les données récoltées dans ces principaux documents.

[1] SAGE Nappe de Beauce – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource. 2013
[2] Conseil Général de l'Essonne. *Haute Vallée de la Juine : Diagnostic écologique et orientations de gestion* Biotope, septembre 2009. 153 pages

II – SAGE NAPPE DE BEAUCE

Les communes d'Arrancourt et d'Abbeville-la-rivière sont situées sur le périmètre du **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés**, approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013.

Ce SAGE se rattache à deux grands bassins hydrographiques correspondant au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie et au SDAGE Loire-Bretagne. Ces documents, institués par la loi sur l'eau de 1992, fixent et planifient pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en termes de bon état écologique des eaux. Tous les SAGE correspondant à des sous-bassins hydrographiques doivent être conformes aux orientations des SDAGE dont ils dépendent.

Ainsi le SAGE Nappe de Beauce fixe les règles de gestion locale de la politique de l'eau, sur le territoire de la nappe de Beauce. Il est élaboré et mis en œuvre par une Commission Locale de l'Eau.

Consciente de l'importance des zones humides pour la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité, la Commission Locale de l'Eau définit leur préservation comme un des enjeux majeurs du territoire.

La disposition n°18 du SAGE, intitulée « Protection et inventaire des zones humides », demande aux groupements de communes compétents ou aux communes de réaliser un inventaire des zones humides.

Le SAGE doit être intégré dans les documents d'urbanisme des collectivités locales. Ces derniers doivent respecter les objectifs de protection des zones humides en adoptant des règles et zonages permettant de répondre à ces objectifs.

Afin de faciliter le travail d'inventaire des zones humides, la Commission Locale de l'Eau a engagé une étude de pré-localisation des zones humides en juin 2010. Elle a été réalisée par le groupement de bureaux d'études TTI Production et Acer campestre. Cette étude a permis :

- d'identifier les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides ;
- de les hiérarchiser en fonction des enjeux, des fonctionnalités potentielles des zones humides et des pressions pouvant s'y exercer.

Leur pré-localisation s'est appuyée sur un travail de photo-interprétation d'images aériennes, une analyse spatiale et topographique du territoire ainsi que sur l'analyse de données existantes. L'ensemble des couches d'informations ont été compilées afin d'obtenir une cartographie finale au 1/25 000 des « zones humides probables » sur le SAGE. À noter que les secteurs pré-localisés n'ont pas fait l'objet d'une vérification systématique sur le terrain. Bien que constituant un premier niveau de connaissance, les données présentées dans ces fiches sont issues d'une analyse théorique. Des zones humides sont susceptibles d'être présentes en dehors de ces enveloppes et certaines ne sont peut-être pas réellement des zones humides.

Concernant les deux communes ciblées par le diagnostic de zones humides, un total de 70 ha pour la commune d'Arrancourt et de 104 ha pour Abbéville-la-rivière a été identifié par l'étude de pré-localisation de juin 2010. La cartographie rendant compte de ce travail est présentée ci-après pour chacun des territoires.

Cette cartographie sert de base au travail de localisation engagé dans la présente étude.

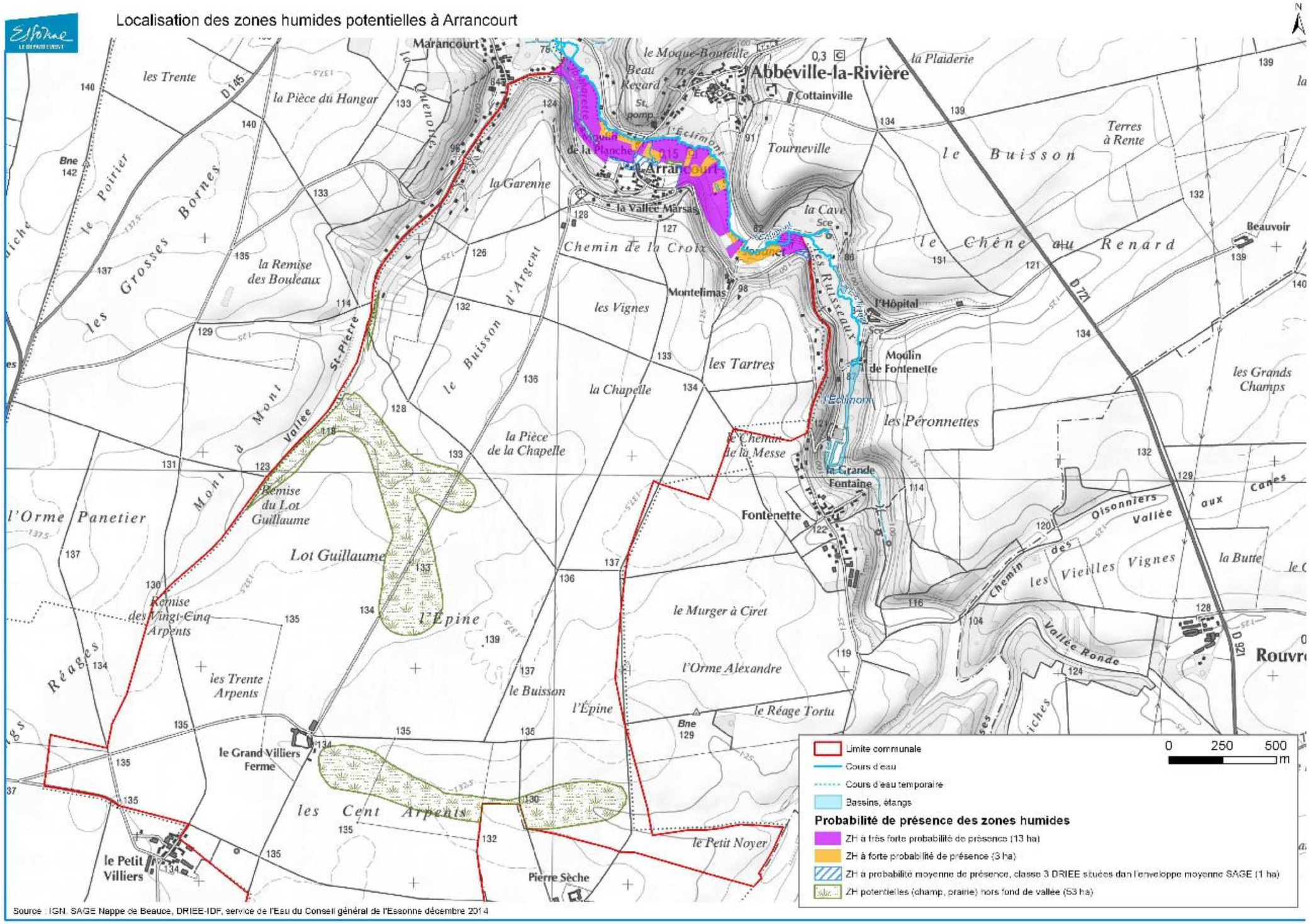
Localisation des zones humides potentielles à Arrancourt
Limite communale
Cours d'eau
Cours d'eau temporaire
Bassins, étangs
Probabilité de présence des zones humides
ZH à très forte probabilité de présence (13 ha)
ZH à forte probabilité de présence (3 ha)
ZH à probabilité moyenne de présence, classe 3 DRIEE situées dans l'enveloppe moyenne SAGE (1 ha)
ZH potentielles (champ, prairie) hors fond de vallée (53 ha)
0 250 500 m
Source : IGN, SAGE Nappe de Beauce, DRIEE-IDF, service de l'Eau du Conseil général de l'Essonne décembre 2014

Localisation des zones humides potentielles à Abbéville-la- Rivière

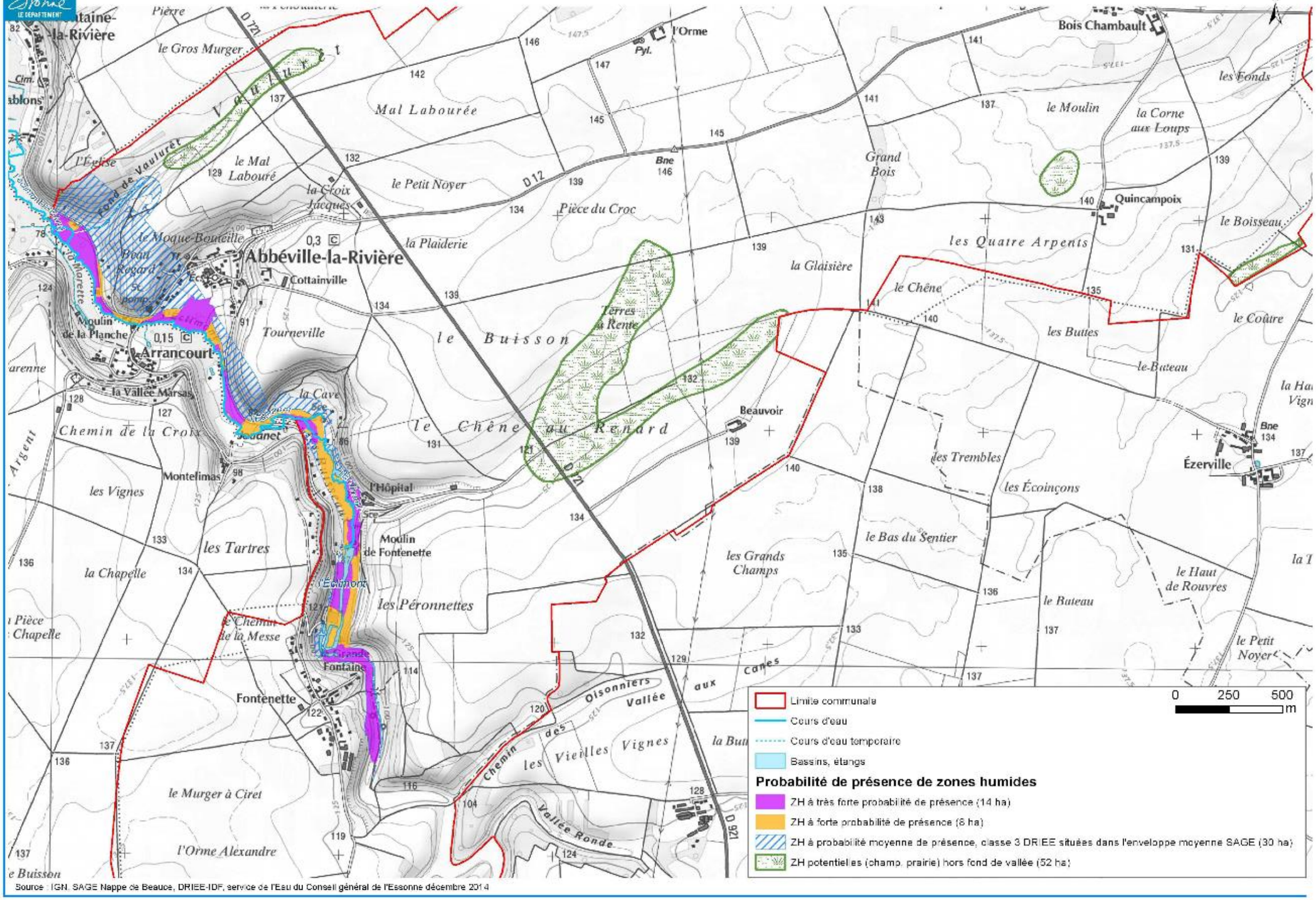

Sur les 174 ha de zones humides identifiées dans les cartes précédentes, différents niveaux de probabilité de présence ont été définis. Ils se répartissent comme suit :

	Arrancourt	Abbeville-la-rivière	TOTAL
ZH à très forte probabilité de présence	13 ha	14 ha	27 ha
ZH à forte probabilité de présence	3 ha	8 ha	11 ha
ZH à probabilité moyenne de présence	1 ha	30 ha	31 ha
ZH potentielles (champ, prairie) hors fond de vallée	53 ha	52 ha	105 ha
TOTAL	**70 ha**	**104 ha**	**174 ha**

Tableau 1 : Types de zones humides et leur surface

On observe clairement une forte à très forte probabilité de présence de zones humides dans le fond de la vallée de l'Eclimont, à une altitude inférieure à 100 m NGF. La surface de ces zones humides probables est d'environ 38 ha pour les deux communes. Elles sont en connexion directe avec les secteurs de ruisseaux et de retenue d'eau telle que le Moulin de Fontenette. Dans des contextes topographiques élevés, les enveloppes de zones humides à forte probabilité de présence disparaissent.

Dans la partie Sud de l'aire d'étude aucune zone humide potentielle n'est définie. Ce constat est à mettre en lien avec une rupture de pente rapide dans cette partie de la vallée. En effet, les flancs de coteaux déconnectés de la vallée apparaissent et ne laissent aucune place à l'installation de végétations humides.

Dans la moitié Nord de la vallée, d'autres enveloppes de zones humides avec une probabilité moyenne sont identifiées. Ces niveaux correspondent notamment à la classe 3 des enveloppes d'alertes de zones humides en Ile-de-France définies par la DRIEE (zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser).

Cette classe est associée à des enveloppes plus étendues que les classes de très forte/forte probabilité de présence, et remontent vers le Nord-Est de la vallée. On constate qu'elles s'étendent sur des zones encaissées liées à des résurgences naturelles de la nappe de Beauce. Elles enveloppent également des coteaux très exposés et situés relativement haut topographiquement qui ne devraient pas contenir de zones humides compte-tenu de la morphologie du paysage.

Sur le plateau constitué majoritairement de cultures, des enveloppes de zones humides associées aux milieux ouverts (prairies, champs) sont répertoriées. Il convient d'y contrôler les cortèges végétaux ou les horizons du sol afin de préciser la véracité de ces secteurs potentiellement humides.

Photo 1 : Forêt de frênes et d'aulnes à proximité de l'Eclimont

La cartographie fournie par le SAGE Nappe de Beauce offre un réel travail de pré-localisation cohérent avec la première prospection de terrain. En effet, la vallée ressort comme un élément structurant des zones humides sur les deux communes. Quelques zonages identifiés comme étant à contrôler sur le terrain sont à redélimiter afin de correspondre à la réalité de terrain, notamment pour les zones humides potentielles et les zones humides à probabilité de présence moyenne qui se situent sur le plateau et sur les pentes de coteaux calcicoles.

III - PÉRIMÈTRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

A. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

1) Généralités

L'objectif de ces zones est la connaissance permanente et aussi exhaustive que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :
- les zones de type 1, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées ;

- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF constitue une des bases scientifiques majeures de la protection de la nature en France.

2) Zonages dans l'aire d'étude

Six ZNIEFF de type 1 sont répertoriées sur les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-rivière. Notons qu'aune ZNIEFF de type 2 n'y sont répertoriés. La carte ci-après localise ces différents zonages.

Ces zonages mettent en avant différents types de milieux se répartissant entre le fond de vallon humide et les coteaux bien exposés.

Pour les ZNIEFF non liées aux zones humides, les éléments biologiques qu'elles contiennent sont les suivants :

- ZNIEFF de type 1 n°110320028 – "Pelouses et bois de la Garenne". Ce secteur se caractérise notamment par la présence de pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides et de pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches, toutes deux déterminantes de ZNIEFF pour la région ;

- ZNIEFF de type 1 n°110320008 – "Pelouses de la ferme de l'Hôpital aux Peronnettes". L'exposition et le pâturage par les moutons favorisent l'expression de végétations écorchées telles que les pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides et très sèches, et les pelouses calcaro-siliceuses de l'Europe centrale, milieux déterminants de ZNIEFF pour la région ;

- ZNIEFF de type 1 n°11001580 – "Coteau sous Tourneville". Ce secteur se caractérise notamment par la présence de milieux patrimoniaux à savoir des pelouses des sables calcaires, de pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides et très sèches ;

- ZNIEFF de type 1 n°110001578 – "Pelouses de l'Eglise à Beauregard". Cette zone s'étend sur un peu plus de 20 hectares et contient plusieurs habitats intéressants avec des pelouses des sables calcaires, des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides et très sèches ;

Pour les ZNIEFF liées aux zones humides, les éléments biologiques qu'elles contiennent sont les suivants :

- ZNIEFF de type 1 n°110001581 – "Zone humide de la cave". Elle se situe sur la commune d'Abbéville-la-Rivière au niveau du secteur "La Cave" sur une surface d'environ 16 ha. Parmi tous les habitats présents au sein de ce zonage, une grande partie est associée à des milieux caractéristiques de zones humides (Communautés à Reine des prés et associées, cressonnières, des lisières humides à grandes herbes). Seule la "forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens" est déterminante pour la région. 2 insectes (*Gryllus campestris, Pelosia muscerda*) et 1 plante (*Lathraea clandestina*) sont déterminants de ZNIEFF ;

- ZNIEFF de type 1 n°110001574 – "Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont". Elle se situe principalement sur les communes situées au Nord d'Abbéville-la-rivière. D'une surface assez étendue (environ 83 hectares), cette zone contient principalement des boisements et quelques milieux ouverts. Parmi ceux-ci, les "Bois marécageux d'aulnes, de saules et de Myrte des marais" et les Végétation à *Cladium mariscus"* sont déterminants de ZNIEFF. En parallèle, il est possible d'observer des "communautés à Reine des prés et associées", des "forêts de frênes et d'aulnes des fleuves", et des "communautés à grandes laîches". 10 espèces d'insectes et 2 plantes sont également déterminantes de ZNIEFF pour la région.

Parmi toutes les ZNIEFF répertoriées sur les communes, deux sont des éléments structurants des zones humides de la vallée. Ils sont répertoriés ci-dessous :

- **ZNIEFF de type 1 n°110001574 – "Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont";**
- **ZNIEFF de type 1 n°110001581 – "Zone humide de la cave".**

En conséquence, le diagnostic des zones humides de la vallée doit incorporer ces deux zonages dans le périmètre d'étude de l'expertise écologique de terrain.

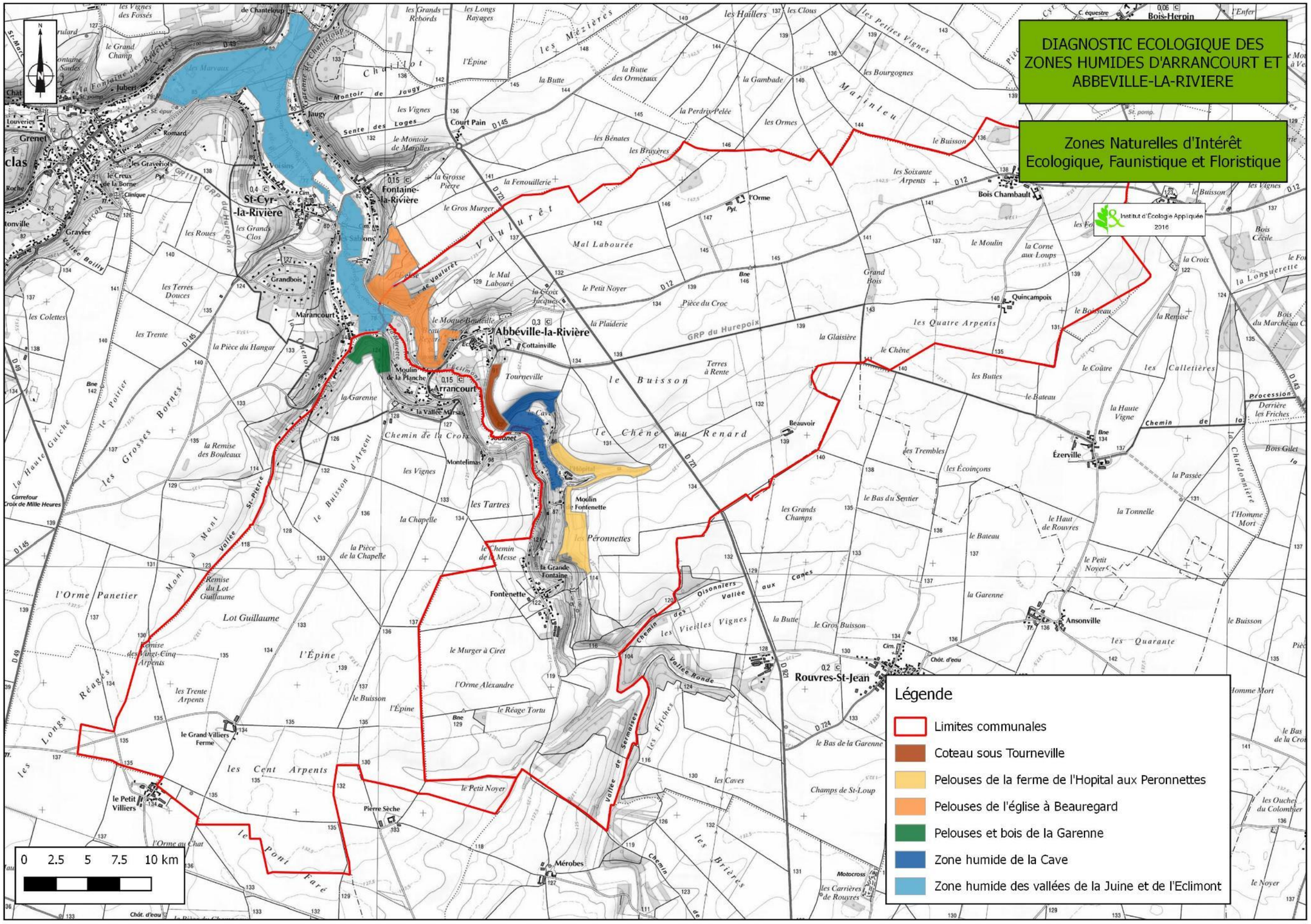
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Institut d'Écologie Appliquée 2016
Légende
Limites communales
Coteau sous Tourneville
Pelouses de la ferme de l'Hopital aux Peronnettes
Pelouses de l'église à Beauregard
Pelouses et bois de la Garenne
Zone humide de la Cave
Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont
0 2.5 5 7.5 10 km
St-Cyr-la-Rivière
Fontaine-la-Rivière
Abbéville-la-Rivière
Arrancourt
Rouvres-St-Jean
Bois Chambault
Ézerville
Ansonville
Mérobes
Fontenette
Moulin Fontenette
Court Pain
Marancourt
Quincampoix
Beauvoir
Tourneville
Cottainville
Montelimas
Grandbois
Jaugy
Romard
Grenet
Gravier
Louveries
Bois-Herpin
Bois Cécile
Bois du Marchéau
Bois Gilet
Lot Guillaume
l'Orme Panetier
l'Épine
les Cent Arpents
le Petit Villiers
le Grand Villiers Ferme
Pierre Sèche
le Pont Faré
Vaulurêt
le Buisson
le Chêne au Renard
les Péronnettes
la Grande Fontaine
Vallée Ronde
Vallée de Sermoises
les Friches
les Vieilles Vignes
les Oisonniers
les Quatre Arpents
les Quarante
les Brières
les Caves
Champs de St-Loup
les Grands Champs
les Écoinçons
les Trembles
les Buttes
le Bas du Sentier
le Bas de la Garenne
le Haut de Rouvres
la Tonnelle
la Passée
la Haute Vigne
Chemin de la Croix
Chemin de la Messe
Chemin des Oisonniers
Chemin de Sermoises
GRP du Hurepoix
D 12
D 145
D 721
D 724
D 49
D 921
Motocross
les Carrières de Rouvres
Carrefour Croix de Mille Heures
Clinique
Chât. d'eau

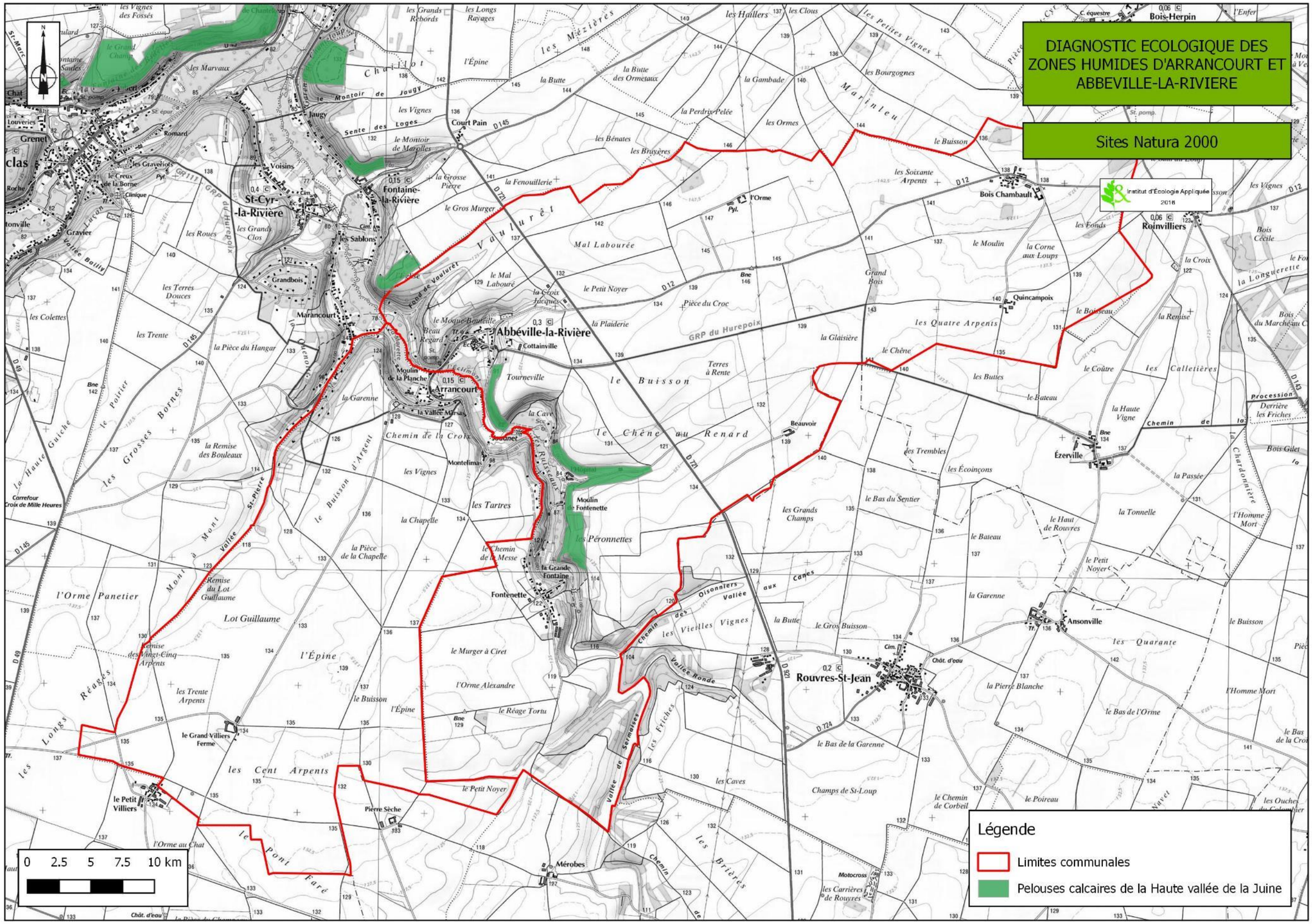
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Sites Natura 2000
Institut d'Écologie Appliquée 2016
Légende
Limites communales
Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine
0 2.5 5 7.5 10 km
St-Cyr-la-Rivière
Fontaine-la-Rivière
Abbéville-la-Rivière
Arrancourt
Rouvres-St-Jean
Roinvilliers
Bois Chambault
Quincampoix
Ézerville
Ansonville
Mérobes
le Petit Villiers
le Grand Villiers Ferme
Pierre Sèche
Fontenette
Court Pain
Voisins
Jaugy
Marancourt
Grandbois
Cottainville
Tourneville
Beauvoir
Montelimas
Moulin de Fontenette
Moulin de la Planche
Lot Guillaume
Remise du Lot Guillaume
Remise des Vingt-Cinq Arpents
Bois Herpin
Vaulurêt
Mal Labourée
le Buisson
le Chêne au Renard
les Quatre Arpents
les Vieilles Vignes
les Cent Arpents
les Quarante
l'Orme Panetier
l'Épine
le Pont Faré
Vallée de Sermaises
Vallée Ronde
GRP du Hurepoix

B. RÉSEAU NATURA 2000

1) Généralités

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite "Directive Habitats", porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ses différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites retenus par la Commission européenne et en attente de validation par leur pays sont appelés Sites d'importance communautaire (SIC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

2) Sites Natura 2000 dans l'environnement du projet

Un site Natura 2000 désigné en 1995 est présent sur la commune d'Abbéville-la-Rivière. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation n°FR1100800 – Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine. D'une surface totale d'environ 103 hectares il se répartit en plusieurs zones de milieux sur sol calcaire généralement en haut de coteau.

Les milieux patrimoniaux justifiants la mise en place d'un tel site sur la commune sont les suivants :

- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses ;
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ;
- Pelouses calcaires de sables xériques ;
- Pelouses sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables).

Deux espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

Un site faisant partie du réseau Natura 2000 est présent sur une des deux communes. Aucun élément associé à des espèces et des habitats de milieux humides n'y est répertorié.

Le potentiel des zones humides lié au réseau Natura 2000 de ces deux communes est donc nul. Aucune de ces zones ne sera prise en compte pour l'expertise écologique des milieux.

C. AUTRES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT

Les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière ne sont incluses dans aucun périmètre de type Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche, PNR du Gâtinais français, est situé à environ 5 km au Nord-Est de la vallée.

Aucun Espace Naturel Sensible (ENS) n'est recensé sur les deux communes.

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n'est recensé sur les deux communes.

IV – DONNÉES PHYSIQUES

A. RISQUES D'INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE

Les données fournies par le BRGM montrent une sensibilité très élevée du fond de vallon à un risque de remontée de nappe dans les sédiments (cf. carte ci-après).

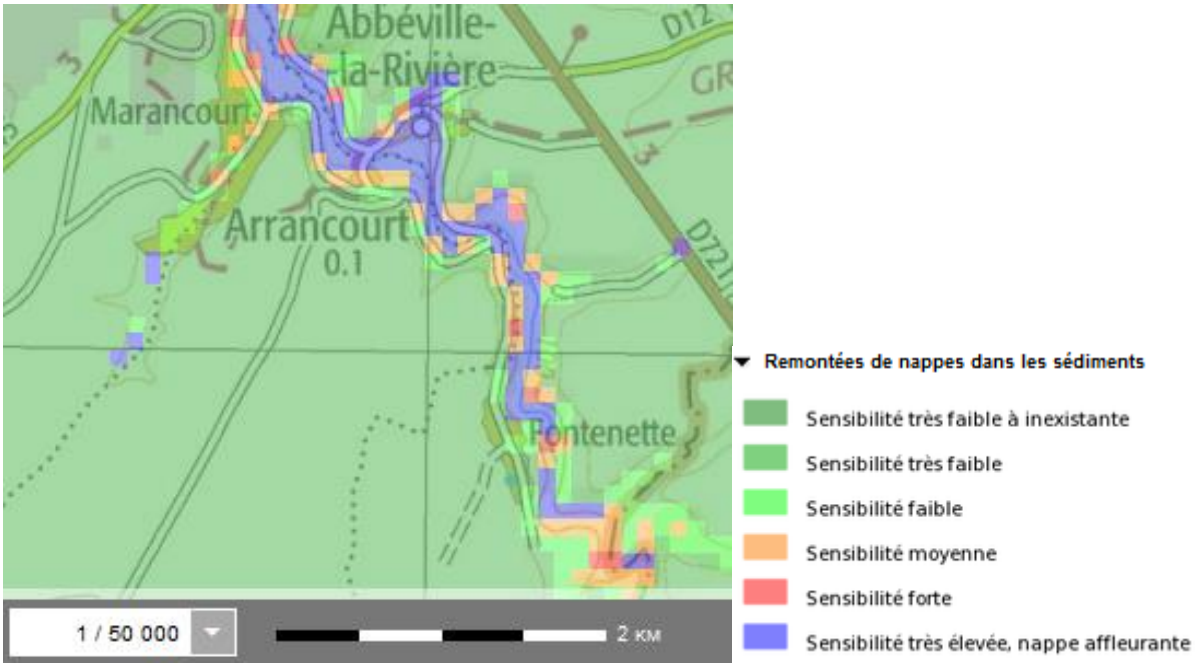

Carte 1 : Risque de remontée de nappe sédimentaire (source : BRGM)

La sensibilité élevée du fond de vallon aux remontées de nappes confirme la présence de zones humides dans ce secteur des deux communes. Il est donc possible que le fond de vallon contienne des zones inondées où les habitats et les espèces associées aux zones humides soient présents. Néanmoins, la précision de l'information ne permet pas de cibler des secteurs pour l'expertise écologique des milieux.

B. GONFLEMENTS-RETRAITS DES ARGILES

Les données fournies par GEORISQUE montrent un aléa a priori faible du fond de vallon pour le gonflement-retrait des argiles (cf. carte ci-après).

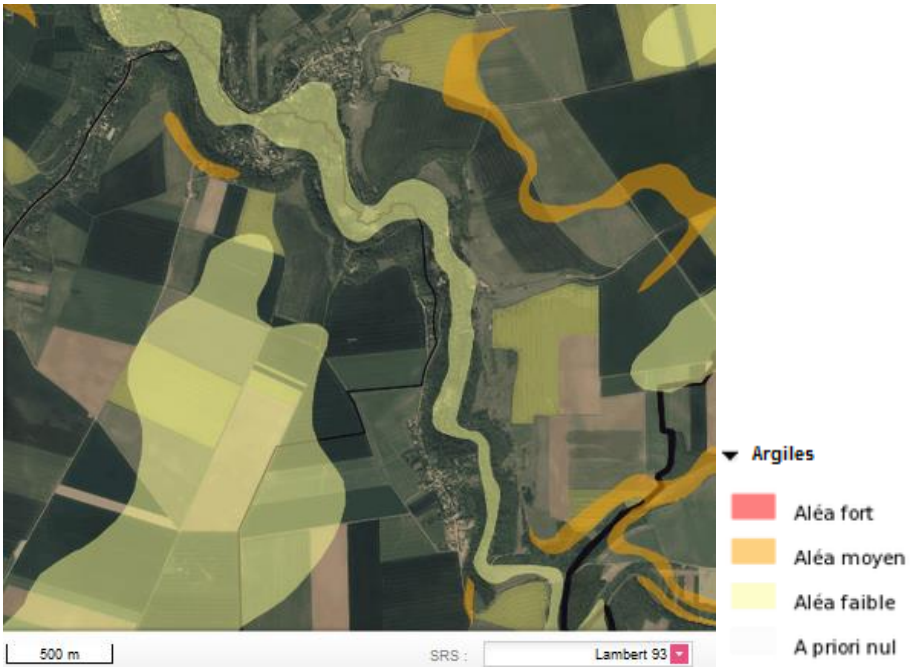

Carte 2 : Aléa du gonflement-retrait des argiles (source : géorisque)

Les aléas de gonflements-retraits des argiles est moyen dans plusieurs zones agricoles et faible dans le fond de vallon. Il est donc possible que le fond de vallon contienne des zones de résurgence favorables à la présence de milieux caractéristiques de zones humides. Néanmoins, la précision de l'information ne permet pas de cibler des secteurs pour l'expertise écologique des milieux.

V – FLORE ET HABITATS

A. ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPERTORIÉES PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

Une recherche bibliographique a été effectuée pour la flore et les milieux naturels à partir des données mises à disposition par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) sur les deux communes étudiées.

La liste des espèces végétales patrimoniales des deux communes est fournie dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Données du CBNBP sur Arrancourt

Nom latin	Nom français	Date d'observation	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de protection	Niveau de menace
Berberis vulgaris L., 1753	Épine-vinette, Berbéris commun	1999			EN
Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800	Épipactis à petites feuilles	2015	1		CR
Fragaria viridis Weston, 1771	Fraisier vert	2010	1		
Groenlandia densa (L.) Fourr., 1869	Potamot dense, Groenlandia serré	2010	1		VU
Helictochloa pratensis (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	2010			VU
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	1999			VU
Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	1999	1		
Medicago sativa subsp. falcata (L.) Arcang., 1882	Luzerne sauvage	1999			CR
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin	1917			VU
Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe	1995			VU
Silene otites (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes	2009	1		VU
Stachys germanica L., 1753	Épiaire d'Allemagne, Sauge molle	1999			CR
Thelypteris palustris Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	1999	1	PR	
Veronica scheereri (J.-P.Brandt) Holub, 1973	Véronique de Scheerer	2010	1		
Vicia lutea L., 1753	Vesce jaune	1999			VU

Liste rouge régionale : EN : En danger d'extinction
Déterminant de ZNIEFF : catégorie 1.
Protection nationale : PN, Protection régionale : PR

Tableau 3 : Données du CBNBP sur Abbéville-la-rivière

Nom latin	Nom français	Date d'observation	Niveau déterminant de ZNIEFF	Niveau de protection	Statut de menace
Adonis annua L., 1753	Goutte de sang, Adonis annuelle, Adonis d'automne	1907	3		CR
Alyssum alyssoides (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant	1999			VU
Artemisia campestris L., 1753	Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge	2010			VU
Asplenium septentrionale (L.) Hoffm., 1795	Doradille du Nord, Doradille septentrionale	1966	1	PR	CR
Berberis vulgaris L., 1753	Épine-vinette, Berbéris commun	2010			EN
Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Microp e droit, Microp e érigé, Micropus dressé, Cotonnière dressée	2000			EN
Bromus arvensis L., 1753	Brome des champs	1999	3		
Bupleurum baldense Turra, 1764	Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque	2000	1		
Campanula glomerata L., 1753	Campanule agglomérée	2009	1		VU
Carthamus lanatus L., 1753	Centaurée laineuse, Faux Safran	1991	1	PR	VU
Crepis pulchra L., 1753	Crépide élégante, Crépide jolie	2011	3		EN
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	1991			VU
Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800	Épipactis à petites feuilles	2015	1		CR
Epipactis muelleri Godfery, 1921	Épipactis de Müller	2012	1		EN
Epipactis palustris (L.) Crantz, 1769	**Épipactis des marais**	**1907**	**1**		**VU**
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	**Linaigrette à feuilles étroites**	**1907**	**1**	**PR**	**VU**

Nom latin	Nom français	Date d'observation	Niveau déterminant de ZNIEFF	Niveau de protection	Statut de menace
Euphrasia officinalis L., 1753	Casse lunette, Petite euphraise	1991	1		
Filago pyramidata L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées	1991			VU
Fumaria parviflora Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs	2012			VU
Fumaria vaillantii Loisel., 1809	Fumeterre de Vaillant	1997			VU
Galeopsis ladanum L., 1753	Galéopsis ladanum, Chanvre sauvage	1991			EN
Gentiana pneumonanthe L., 1753	**Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe**	**1907**	**1**		**EN**
Groenlandia densa (L.) Fourr., 1869	Potamot dense, Groenlandia serré	2007	1		VU
Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	1907			VU
Helictochloa pratensis (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	2012			VU
Heliotropium europaeum L., 1753	Héliotrope d'Europe	1993	3		
Helleborus viridis L., 1753	Hellébore vert, Herbe de saint Antoine	2009	1	PR	EN
Hornungia petraea (L.) Rchb., 1838	Hornungie des pierres, Hutchinsie des pierres	2010	1	PR	
Lathraea clandestina L., 1753	**Lathrée clandestine**	**2012**	**1**	**PR**	**VU**
Legousia hybrida (L.) Delarbre, 1800	Spéculaire miroir de Vénus, Miroir de Vénus hybride, Spéculaire hybride, Petite Spéculaire	1991			CR
Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	2009	1		
Linum leonii F.W.Schultz, 1838	Lin des Alpes, Lin français	1997	1	PR	EN
Marrubium vulgare L., 1753	Marrube commun, Marrube vulgaire	2000			CR
Medicago monspeliaca (L.) Trautv., 1841	Luzerne de Montpellier	2009	1	PR	CR
Medicago orbicularis (L.) Bartal., 1776	Luzerne orbiculaire	2000	3		
Medicago sativa subsp. falcata (L.) Arcang., 1882	Luzerne sauvage	2012			CR
Melampyrum cristatum L., 1753	Mélampyre à crêtes	2009			VU
Menyanthes trifoliata L., 1753	**Trèfle d'eau, Ményanthe**	**1907**			**VU**
Minuartia setacea (Thuill.) Hayek, 1911	Alsine sétacée	1991	1		EN
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin	2012			VU
Ononis pusilla L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna, Ononis grêle, Bugrane de Colonna	2012	1		EN
Ophrys virescens Philippe, 1859	Ophrys verdissant	1996		PR	CR
Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe	1999			VU
Orobanche teucrii Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	1991	1		VU
Parnassia palustris L., 1753	**Parnassie des marais, Hépatique blanche**	**1907**	**1**	**PR**	**CR**
Physalis alkekengi L., 1753	Coqueret, Cerise d'hiver	1907	3		
Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	1907	1	PR	
Schoenus nigricans L., 1753	**Choin noirâtre**	**1907**	**1**		**VU**
Silene conica L., 1753	Silène conique	1997			EN
Silene otites (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes	2012	1		VU
Thelypteris palustris Schott, 1834	**Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages**	**2000**	**1**	**PR**	
Thysselinum palustre (L.) Hoffm., 1814	**Peucédan des marais, Persil des marais**	**1995**	**1**	**PR**	**CR**
Tordylium maximum L., 1753	Tordyle majeur	1999	3		

Nom latin	Nom français	Date d'observation	Niveau déterminant de ZNIEFF	Niveau de protection	Statut de menace
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	2009	3		
Trifolium scabrum L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre	2012			VU
Valeriana dioica L., 1753	Valériane dioïque	2012			EN
Valerianella dentata (L.) Pollich, 1776	Mâche dentée, Doucette dentée	1997			VU
Valerianella eriocarpa Desv., 1809	Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus	2009	3		VU
Veronica praecox All., 1789	Véronique précoce	1991			EN
Veronica scheereri (J.-P.Brandt) Holub, 1973	Véronique de Scheerer	2011	1		
Vicia lathyroides L., 1753	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	1991			VU
Viola rupestris F.W.Schmidt, 1791	Violette des sables, Violette rupestre, Violette des rochers	1998	1	PR	
Vulpia membranacea (L.) Dumort., 1824	Vulpie à une seule glume, Vulpie des dunes	2012			VU

Liste rouge régionale : CR : En danger critique 'extinction ; EN : En danger d'extinction ; VU : Vulnérable
Déterminant de ZNIEFF : catégorie 1 et catégorie 3
Protection nationale : PN, Protection régionale : PR

Les données répertoriées par le CBNBP concernant les espèces végétales patrimoniales des deux communes, en lien avec les zones humides, font état de 9 espèces caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

- **Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) ;**
- **Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) ;**
- **Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) ;**
- **Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ;**
- **Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) ;**
- **Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ;**
- **Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) ;**
- **Fougère des marais (*Thelypteris palustre*) ;**
- **Peucédan des marais (*Thysselinum palustre*).**

Ces espèces végétales doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'expertise écologique de terrain.

B. HABITATS NATURELS RÉPERTORIÉS PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

Sur la base d'un programme pluriannuel de cartographie des végétations mis en œuvre par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), il est possible d'appréhender les habitats (caractérisation à un niveau phytosociologique) de l'Ile-de-France sur une carte dynamique disponible sur le site internet de la DRIEE.

L'extraction de ces données associées à une analyse permettant de qualifier les milieux avec des appellations simplifiées, on obtient une cartographie des habitats naturels présentant tous les milieux ayant une certaine "naturalité". Les milieux très anthropisés tels que les zones urbaines et les zones agricoles intensives ne sont pas cartographiées.

Plusieurs grands types d'entités peuvent être identifiés (cf cartographie ci-après). Ainsi, sur les communes, 19 habitats naturels ont été caractérisés par le CBNBP :

- Bosquet ;
- Culture ;

- Eau douce ;
- Forêt alluviale d'aulnes et de frênes ;
- Fourré médio-européen ;
- Fourré thermophile sur sol calcaire ;
- Fruticée atlantique ;
- Hêtraie-chênaie neutrophile ;
- Jardin ;
- Mégaphorbiaie eutrophe ;
- Mégaphorbiaie mésotrophe ;
- Ourlet frais sur sol calcaire ;
- Ourlet thermophile sur sol calcaire ;
- Pelouse sèche sur sol calcaire ;
- Plantation ;
- Prairie de fauche ;
- Végétation aquatique des cours d'eau ;
- Verger.

Les principaux ensembles naturels sont en grande partie des milieux fermés boisés tels que les forêts alluviales mixtes d'ormes et de frênes. On trouve également des habitats plutôt semi-ouverts comme les fourrés et les mégaphorbiaies.

Les informations concernant les milieux naturels des deux communes révèlent que cinq milieux peuvent se rattacher à des milieux caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

- **Eau douce, localisé principalement au niveau du cours d'eau de l'Eclimont ;**
- **Forêt alluviale d'aulnes et de frênes, présent en abondance dans le fond de vallon de part et d'autre de l'Eclimont ;**
- **Mégaphorbiaie eutrophe et mégaphorbiaie mésotrophe, présent en connexion immédiate avec l'Eclimont dans les zones inondées et ponctuellement dans en sous-bois humide ;**
- **Végétation aquatique des cours d'eau, identifié en quelques points de la rivière notamment dans les zones de retenue d'eau (au niveau du parcours à la mouche entre le moulin de Fontennette et la Grande Fontaine).**

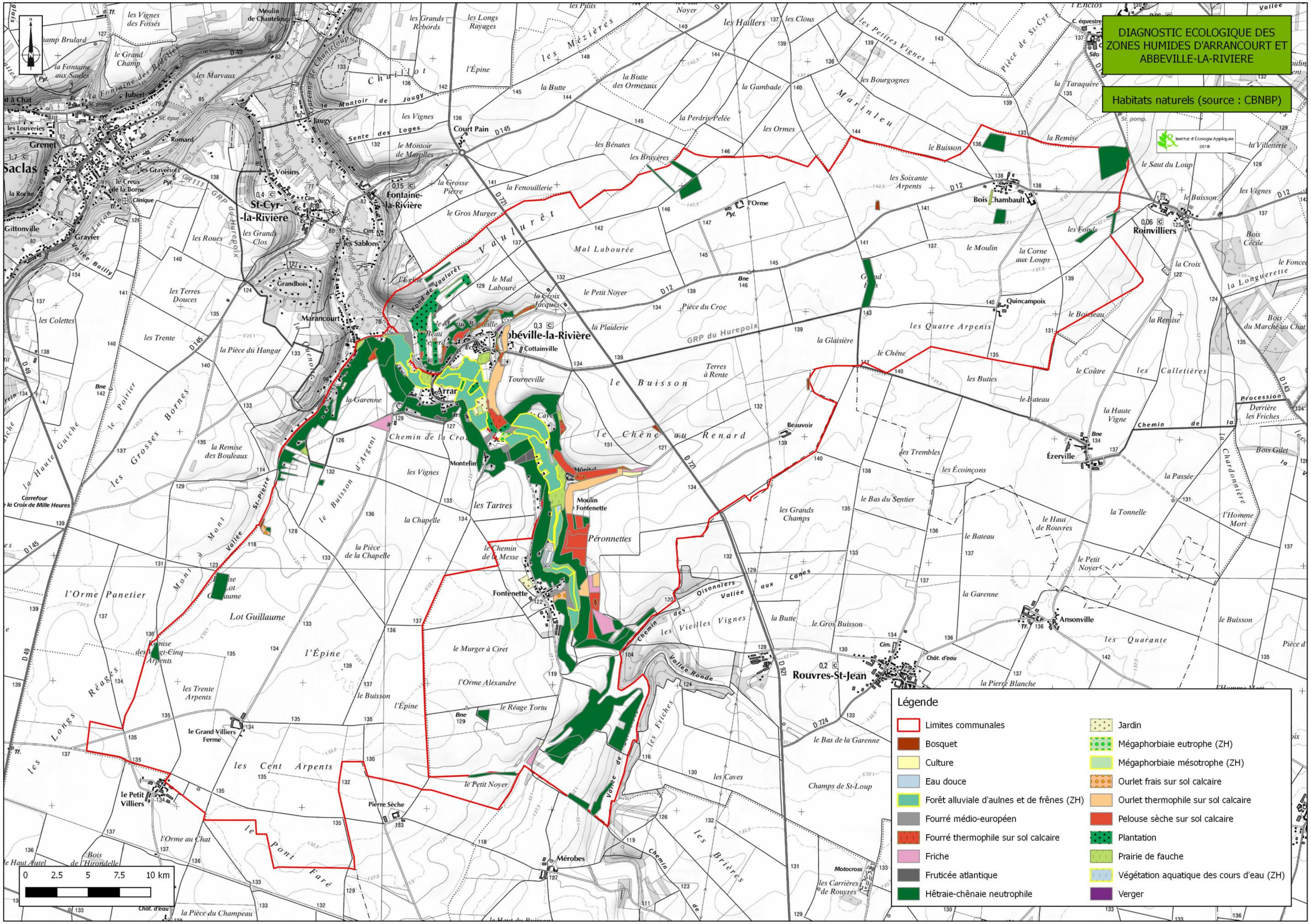
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Habitats naturels (source : CBNBP)
Institut d'Écologie Appliquée 2016
Légende
Limites communales
Bosquet
Culture
Eau douce
Forêt alluviale d'aulnes et de frênes (ZH)
Fourré médio-européen
Fourré thermophile sur sol calcaire
Friche
Fruticée atlantique
Hêtraie-chênaie neutrophile
Jardin
Mégaphorbiaie eutrophe (ZH)
Mégaphorbiaie mésotrophe (ZH)
Ourlet frais sur sol calcaire
Ourlet thermophile sur sol calcaire
Pelouse sèche sur sol calcaire
Plantation
Prairie de fauche
Végétation aquatique des cours d'eau (ZH)
Verger
0 2.5 5 7.5 10 km

C. OCCUPATION DU SOL ECOMOS 2008

NATUREPARIF et l'IAU-îdF ont publié la mise à jour de la cartographie des milieux naturels franciliens, Ecomos 2008. Ce travail repose principalement sur une analyse sur photographie aérienne (2008-2009).

Ecomos 2008 prend en compte des espaces à caractère semi naturels qui représentent de forts enjeux pour la nature en ville tels que les berges, les parcs et jardins ou les grands espaces de sports et loisirs de plein-air. La nomenclature décrit en 124 postes de légende les milieux naturels franciliens, elle intègre également les seuils de recouvrement de la végétation en conformité avec les systèmes nationaux et internationaux (Inventaire Forestier National, Corine Land Cover).

L'extraction des entités naturelles identifiées par ECOMOS 2008 permet de faire ressortir 14 types de milieux :

- Boisements de jeunes feuillus xéro à mésophiles ;
- Prairies mésophiles "propres" ;
- Forêts humides à marécageuses ;
- Surfaces engazonnées ;
- Peupleraies denses ;
- Prairies humides "propres" ;
- Résineux denses ;
- Friches herbacées ;
- Forêts mélangées mésophiles denses ;
- Feuillus denses xéro à mésophiles ;
- Pelouses calcicoles ;
- Parcs ou jardins ;
- Prés-bois calcicoles ;
- Plans d'eau permanents libres.

Les principaux milieux naturels du fond de vallon sont en grande partie des milieux fermés boisés tels que les forêts humides à marécageuses, les feuillus denses mésophiles. On trouve également des facies de boisements anthropiques comme les peupleraies mais aussi des milieux ouverts tels que les prairies mésophiles.

Les informations concernant les milieux naturels des deux communes révèlent que quatre milieux peuvent se rattacher à des milieux caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

- **Forêt humides à marécageuses, elles forment un continuum de part et d'autre de l'Eclimont sur toute sa longueur ;**
- **Peupleraies denses, ces milieux d'origine anthropique se retrouve non loin du village d'Arrancourt notamment ;**
- **Prairies humides "propres", un seul secteur de prairie humide est identifié au lieu-dit de la ferme de l'hôpital ;**
- **Plans d'eau permanents libres, cette entité correspond à la zone de de parcours à la mouche située entre le moulin de Fontennette et la Grande Fontaine.**

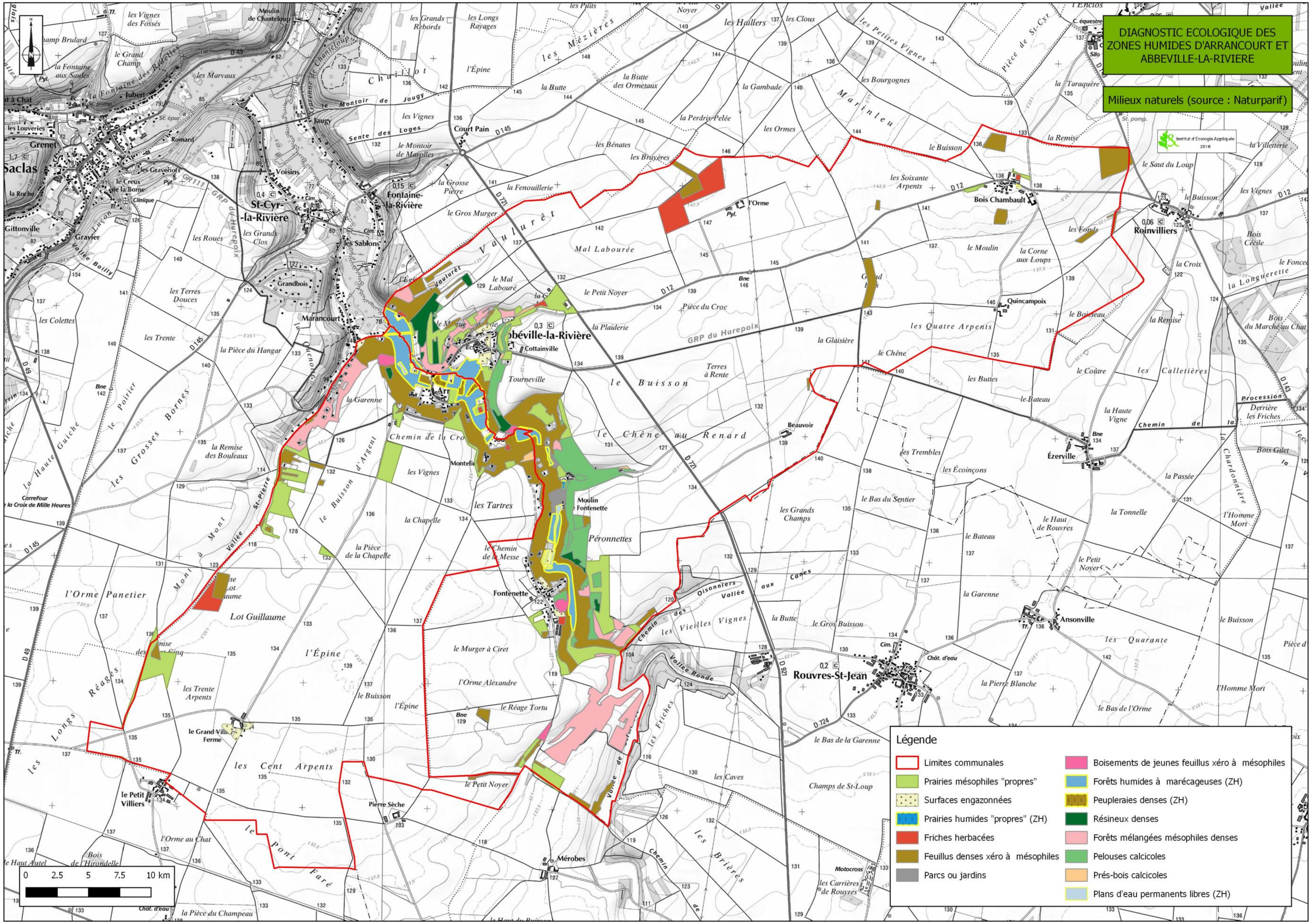
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Milieux naturels (source : Naturparif)
Institut d'Écologie Appliquée 2016
Légende
Limites communales
Prairies mésophiles "propres"
Surfaces engazonnées
Prairies humides "propres" (ZH)
Friches herbacées
Feuillus denses xéro à mésophiles
Parcs ou jardins
Boisements de jeunes feuillus xéro à mésophiles
Forêts humides à marécageuses (ZH)
Peupleraies denses (ZH)
Résineux denses
Forêts mélangées mésophiles denses
Pelouses calcicoles
Prés-bois calcicoles
Plans d'eau permanents libres (ZH)
0 2.5 5 7.5 10 km

D. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION – 2009

Le Conseil Général de l'Essonne a mandaté en 2009 le bureau d'études BIOTOPE pour effectuer un diagnostic écologique de la haute vallée de la Juine afin d'approfondir la connaissance du territoire de la haute vallée de la Juine.

Une de ses missions a consisté en la réalisation d'inventaires naturalistes sur différents secteurs sélectionnés sur la base de leur potentiel naturel. 32 sites répartis sur 6 vallées ont été sélectionnés.
Parmi ceux-ci un site concerne un secteur de zone humide associé au fond de vallon de la commune d'Abbéville-la-rivière. Il se nomme "Source de l'Eclimont".

Concernant la flore et les habitats révélés par cette étude, trois habitats associés aux zones humides et une espèce végétale représentent un enjeu. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-après.

Type	Nom	Enjeu
Habitat	Lisière humide à grandes herbes (code N2000 : 6430)	Habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en région.
Habitat	Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes (code N2000 : 91E0)	Habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en région.
Habitat	Roselière	Habitat déterminant de ZNIEFF en région.
Flore	Hellebore vert (*Helleborus viridis ssp occidentalis*)	Espèce protégée et déterminante de ZNIEFF en région. Elle est située dans un habitat humide mais elle n'est pas caractéristique de zone humide.

Tableau 4 : Habitats associés aux zones humides

Dans cette étude, il est mis en lumière plusieurs milieux caractéristiques de zones humides. Ces zones recoupent les délimitations des mêmes habitats énumérés dans la cartographie des végétations du CBNBP et d'Ecomos 2008. Elles sont donc intégrées à l'aire d'étude de l'expertise écologique de terrain.

VI – FAUNE

A. ESPÈCES ANIMALES RÉPERTORIÉES PAR L'INPN

Une recherche bibliographique a été effectuée pour la faune à partir des données mises à disposition par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'INPN.

Les données pour la commune d'Arrancourt sont regroupées dans le tableau ci-après :

Nom latin	Nom français
Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune
Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Noctule commune
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
Lacerta bilineata Daudin, 1802	Lézard vert occidental
Natrix natrix (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile
Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun

Tableau 5 : Espèces animales sur Arrancourt

Les données pour la commune d'Abbéville-la-rivière sont regroupées dans le tableau ci-après :

Nom latin	Nom français
Lacerta bilineata Daudin, 1802	Lézard vert occidental
Natrix natrix (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile
Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse
Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie
Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise
Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux

Tableau 6 : Espèces animales sur Abbéville-la-Rivière

Toutes ces données reflètent le potentiel naturel sur l'ensemble du territoire des deux communes. Quelques amphibiens (Crapaud commun et Grenouille agile) sont probablement présents dans le fond de vallon dans les secteurs de zones humides.

Les autres espèces ne sont pas strictement inféodées aux zones humides. Plusieurs d'entre elles peuvent être présentes dans les zones humides.

B. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION - 2009

Tel qu'expliqué au chapitre II)V)D), le Conseil Général de l'Essonne a mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour effectuer un diagnostic écologique de la haute vallée de la Juine afin d'approfondir la connaissance du territoire de la haute vallée de la Juine.

Une de ses missions a consisté en la réalisation d'inventaires naturalistes sur différents secteurs sélectionnés sur la base de leur potentiel naturel. 32 sites répartis sur 6 vallées ont été sélectionnés. Parmi ceux-ci un site concerne un secteur de zone humide associé au fond de vallon de la commune d'Abbéville-la-rivière, "Source de l'Eclimont".

Concernant les espèces animales révélées par cette étude, huit (dont quatre chiroptères) représentent un enjeu dans le secteur de zones humides de la source de l'Eclimont. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-après.

Type	Nom	Enjeu
Oiseau	Linotte mélodieuse	Espèce protégée, vulnérable sur la liste rouge régionale
Reptile	Lézard vert occidental	Espèce protégée
Chiroptère	Pipistrelle commune	Espèce protégée, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Noctule commune	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Sérotine commune	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Murin de Daubenton	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Lépidoptère	Demi-deuil	Espèce vulnérable sur la liste rouge régionale, déterminante de ZNIEFF en région
Lépidoptère	Petite violette	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région

Tableau 7 : Espèces animales révélées par l'étude de 2009

Ces espèces sont présentes dans un site correspondant en partie à une zone humide. Cependant aucune d'entre elles n'a été observée dans un milieu humide. Par ailleurs, aucune n'est inféodée aux milieux humides. Seul le Murin de Daubenton utilise les zones d'eau comme territoire de chasse privilégié.

Ladite espèce sera particulièrement recherchée lors de la réalisation des inventaires des chiroptères.

CHAPITRE III :
DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

I – SYNTHÈSE DES DONNÉES

Le travail d'analyse bibliographique des documents sources a permis de faire ressortir plusieurs informations nécessaires à la pré-localisation des secteurs de zones humides dans la vallée.

Le SAGE Nappe de Beauce fournit une cartographie détaillée à l'échelle des communes concernant le potentiel de zones humides du secteur. Il fait état de 174 ha de zones humides sur les deux communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-rivière. Cette source d'informations représente la base principale du travail de pré-localisation des zones humides. Par ailleurs, différents éléments bibliographiques permettant de connaitre des secteurs de zones humides ont été consultés. En effet, les périmètres d'inventaires des milieux naturels rendent compte parfois des potentialités en zones humides.

II - INVENTAIRE DE TERRAIN ET DISCRIMINATION DES ZONES HUMIDES

Toutes les données de délimitation des zones humides ont pu être confirmé et affiné par un premier diagnostic de terrain réalisé le 27 avril 2016 ciblant les zonages de zones humides.

Lors de ce diagnostic toutes les "zones potentielles" et les "zones humides à probabilité de présence moyenne" ont fait l'objet d'une analyse de zones humides selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (identification des cortèges végétaux et analyse du profil pédologique).

Les zones humides à très forte et à forte probabilité de présence ont fait l'objet d'un diagnostic plus succinct, consistant à identifier visuellement les formations végétales typique des zones humides (foret alluviales, mégaphorbiaie). Le doute sur leur caractère humide et donc leur intégration dans la pré-localisation a été levé très rapidement, du fait de la typicité des formations végétales humides dans ce fond de vallon.

L'ensemble des éléments pré-localisés par le SAGE Nappe de Beauce a donc fait l'objet d'un contrôle de terrain selon les critères de délimitation de zones humides. Les résultats de cette prospection sont les suivants :

- **Zones Humides potentielles** : toutes les zones prospectées correspondent à des cultures dont les horizons du sol ne sont pas caractéristiques de zones humides (absence de traces rédoxiques). Par ailleurs, les quelques milieux "naturels" présents dans les parcelles agricoles correspondent à des prairies mésophiles où les cortèges végétaux ne sont pas dans la liste des plantes caractéristiques de zones humides.

Photo 2 : Sondage sans traces rédoxiques (à gauche), Prairie mésophile (à droite)

- **Zones Humides à probabilité de présence moyenne** : ces espaces sont localisés au Nord-Est de la vallée. Leur périmètre contient des zones en fond de vallon contenant des milieux humides mais également des secteurs de pentes associés aux coteaux calcicoles notamment. Les principaux milieux sont des boisements/prairies/pelouses à tendance méso-xérophile ne contenant pas de zones humides.

Photo 3 : Pelouse et fourré sur sol calcaire

- **ZH à très forte et forte probabilité de présence** : Ces zonages sont présents uniquement dans le fond de vallon à proximité de l'Eclimont. Ils sont tous associés à des milieux typiques de zones humides et notamment les Forêts de frênes et d'aulnes des rivières. L'occupation du sol de cette vallée reflète un contexte très boisé avec plusieurs variations ponctuelles. Dans cet ensemble fermé, on trouve des zones ouvertes (cressonnières, propriété privée, mégaphorbiaie) offrant une diversité de contextes et une bonne proportion de lisières favorables à la biodiversité).

Photo 4 : Forêt de frênes et d'aulnes à proximité de l'Eclimont

D'après cette analyse, la vallée ressort comme un élément structurant des zones humides sur les deux communes. Au sein des périmètres de zones humides retenus, le diagnostic écologique de la phase 2 permettra d'affiner la délimitation des habitats naturels caractéristiques de zones humides et offrira une vision plus exhaustive de la réalité du terrain.

Un premier travail de discrimination a été réalisé en fonction de divers éléments (diagnostic de terrain zones humides, données bibliographiques sur les habitats naturels connus, topographie). Les modifications majeures apportées sont listées ci-après :

- **Exclusion des périmètres "zones humides potentielles" situées sur le plateau où la topographie n'est pas favorable à la présence de zones humides ;**
- **Redélimitation des périmètres "zones humides à probabilité moyenne de présence" notamment pour ceux incluant des secteurs de coteaux contenant des habitats à tendance méso-xérophile ;**
- **Conservation des périmètres "zones humides à très forte et forte probabilité de présence".**

Au final, 50 ha de zones humides ont été retenus pour la réalisation du diagnostic écologique de terrain.

III - AUTRES INFORMATIONS APPORTÉES PAR LES ÉTUDES SOURCES

En parallèle, plusieurs données bibliographiques ont été récoltées afin de cibler d'autres périmètres intéressants sur le secteur.

Aucun site Natura 2000 présent sur la commune ne met en exergue un intérêt biologique dans le fond de vallon, contrairement aux zonages de ZNIEFF.

Les ZNIEFF présentes sur la commune sont nombreuses. Deux d'entre-elles, "Zone humide de la Cave" et "Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont" concernent directement des secteurs intéressants pour la biodiversité des zones humides. C'est pourquoi ces zonages ont été inclus aux zones humides.

Au sujet des habitats naturels répertoriés (cartographie des végétations (CBNBP) et cartographie des milieux naturels franciliens (Ecomos 2008)), plusieurs unités caractéristiques de zones humides ont été retenues :

- Eau douce, localisé principalement au niveau du cours d'eau de l'Eclimont ;
- Forêt alluviale d'aulnes et de frênes, présent en abondance dans le fond de vallon de part et d'autre de l'Eclimont ;
- Mégaphorbiaie eutrophe et mégaphorbiaie mésotrophe, présentes en connexion directe avec l'Eclimont dans les zones inondées et ponctuellement dans en sous-bois humide ;
- Végétation aquatique des cours d'eau, identifié en quelques points de la rivière notamment dans les zones de retenue d'eau (au niveau du parcours à la mouche entre le moulin de Fontennette et la Grande Fontaine) ;
- Forêt humides à marécageuses, elles forment un continuum de part et d'autre de l'Eclimont sur toute sa longueur ;
- Peupleraies denses, ces milieux d'origine anthropique se retrouve non loin du village d'Arrancourt notamment ;
- Prairies humides "propres", un seul secteur de prairie humide est identifié au lieu-dit de la ferme de l'hôpital ;
- Plans d'eau permanents libres, cette entité correspond à la zone de parcours à la mouche située entre le moulin de Fontennette et la Grande Fontaine.

Étant donné que la source d'informations localise précisément ces milieux, la délimitation de ces périmètres a été inclue aux zones humides retenues initialement.

De plus, une personne ressource de chacune des communes a été consultée afin d'obtenir une vision historique de milieux présents dans la vallée. Les informations principales qu'il en ressort sont :

- une présence plus importante de cressonnières dans la partie Sud de la vallée ;
- la plupart des roselières ont disparues suite à l'abandon de l'entretien de ces milieux.

Ces informations ne pouvant pas être associées à une localisation précise, elles n'ont pas été intégrées à la cartographie. Néanmoins elles ont permis de cibler certaines zones pour les prospections de la phase 2 de l'étude.

Concernant l'inventaire des espèces présentes sur les communes, 9 espèces végétales et 3 espèces animales associées aux zones humides ont été inventoriées sur le territoire. Elles sont listées ci-dessous :

- Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) ;
- Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) ;
- Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) ;
- Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ;
- Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) ;
- Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ;
- Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) ;
- Fougère des marais (*Thelypteris palustre*) ;
- Peucédan des marais (*Thysselinum palustre*) ;
- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

Ces espèces et les milieux nécessaires à leur développement ont fait l'objet d'une attention particulière lors de l'expertise écologique de terrain.

IV – PROPOSITIONS DE SITES DE ZONES HUMIDES

L'ensemble de ce travail bibliographique a permis de cibler des périmètres de zones humides devant faire l'objet d'une expertise écologique des habitats, la faune et la flore de la vallée. La cartographie ci-après présente les zones humides retenues sur la base de la cartographie du SAGE initiale.

Le tableau ci-dessous montre les différentes surfaces retenues en zones humides pour l'expertise écologique. Au total, 50 ha de zones humides sont retenus actuellement pour la suite de l'étude. Elles sont situées exclusivement dans la vallée de l'Eclimont et les fonds de vallons perpendiculaires.

La totalité des enveloppes du SAGE pour les zones humides à très forte (15 ha) et forte probabilité (27 ha) de la présence sur les deux communes a été prise en compte. Ces périmètres sont complétés par 8 ha de zones humides potentielles.

La phase 2 de l'étude permettra une caractérisation précise de ces périmètres.

	Surface sur les deux communes
ZH à très forte probabilité de présence	27 ha
ZH à forte probabilité de présence	15 ha
ZH à probabilité moyenne de présence	8 ha
ZH potentielles (champ, prairie) hors fond de vallée	0 ha
TOTAL	**50 ha**

Tableau 8 : Types de zones humides retenues et leur surface

La carte suivante présente, par type de zone humide, les 50 ha retenus pour la suite de l'étude.

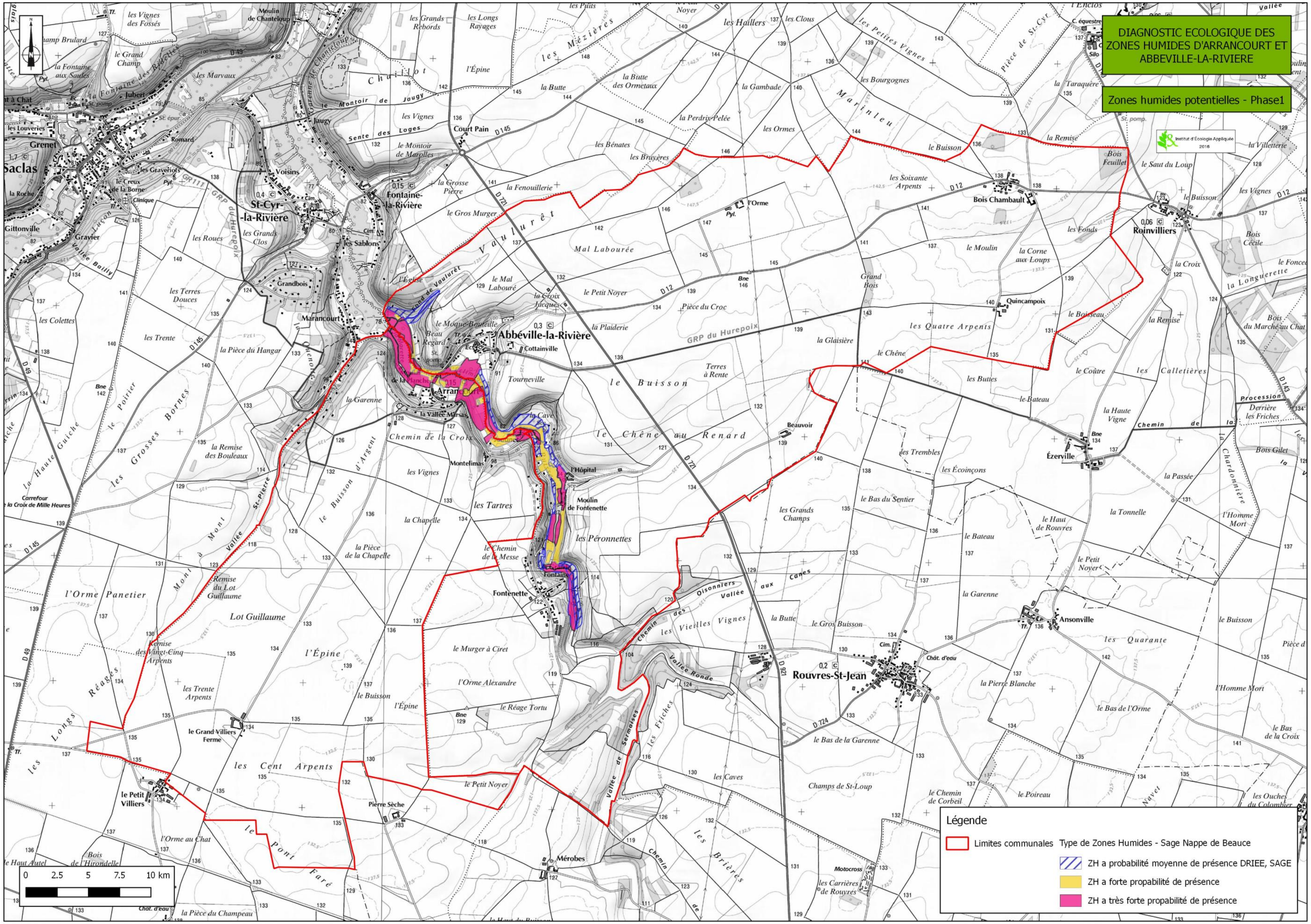
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Zones humides potentielles - Phase1
Institut d'Écologie Appliquée 2016
Légende
Limites communales
Type de Zones Humides - Sage Nappe de Beauce
ZH a probabilité moyenne de présence DRIEE, SAGE
ZH a forte propabilité de présence
ZH a très forte propabilité de présence
0 2.5 5 7.5 10 km
Arrancourt
Abbéville-la-Rivière
Saclas
St-Cyr-la-Rivière
Fontaine-la-Rivière
Roinvilliers
Ézerville
Rouvres-St-Jean
Fontenette
Mérobes
Ansonville

V - PREMIÈRE ANALYSE DE LA VÉGÉTATION ET PROPOSITION DE DÉCOUPAGE

Au regard du continuum de zones humide au long de la vallée de l'Eclimont que représentent les 50 ha de zone humides identifiés, un découpage artificiel en 3 zones est proposé. Cela permet une visualisation pertinente en 3 cartes au 1/5000e de la vallée.

Par ailleurs, ce travail cartographique a été croisé avec les données d'habitats naturels (13 unités de végétations naturelles) actuellement connues dans le fond de vallon.

Parmi ceux-ci, 5 représentes des milieux caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Lesdits milieux sont répertoriés dans le tableau ci-dessous. Sur la base des connaissances naturalistes, il est également répertorié les alliances phytosociologiques potentiellement présentes dans ces milieux et leur statut de patrimonialité associé.

Habitat	Alliance phytosociologique associée	Code Corine biotope	Statut déterminant de ZNIEFF	Code Natura 2000
Forêt alluviale d'aulnes et de frênes	*Alnenion glutinoso-incanae*	44.3	Non	91E0
Forêt marécageuse	*Alnion glutinosae*	44.91	Oui	-
Mégaphorbiaie eutrophe	*Convolvulion sepium*	37.715	Non	6430
Mégaphorbiaie mésotrophe	*Thalictro flavi – flilipendulion ulmariae*	37.1	Non	6430
Végétation aquatique des cours d'eau	*Batrachion fluitantis*	24.4	Oui	3260

Tableau 9 : Milieux caractéristiques de zones humides

En conclusion, d'après les données bibliographiques, les 5 habitats naturels répertoriés comme caractéristiques de zones humides dans le fond de vallon des deux communes sont des habitats patrimoniaux. Ils peuvent de plus accueillir une diversité biologique animale et végétale d'intérêt.

À noter que les prospections floristiques permettront d'affiner cette caractérisation et de conclure sur le réel enjeu des habitats. En effet, cette pré-localisation ne représente que des potentialités biologiques.

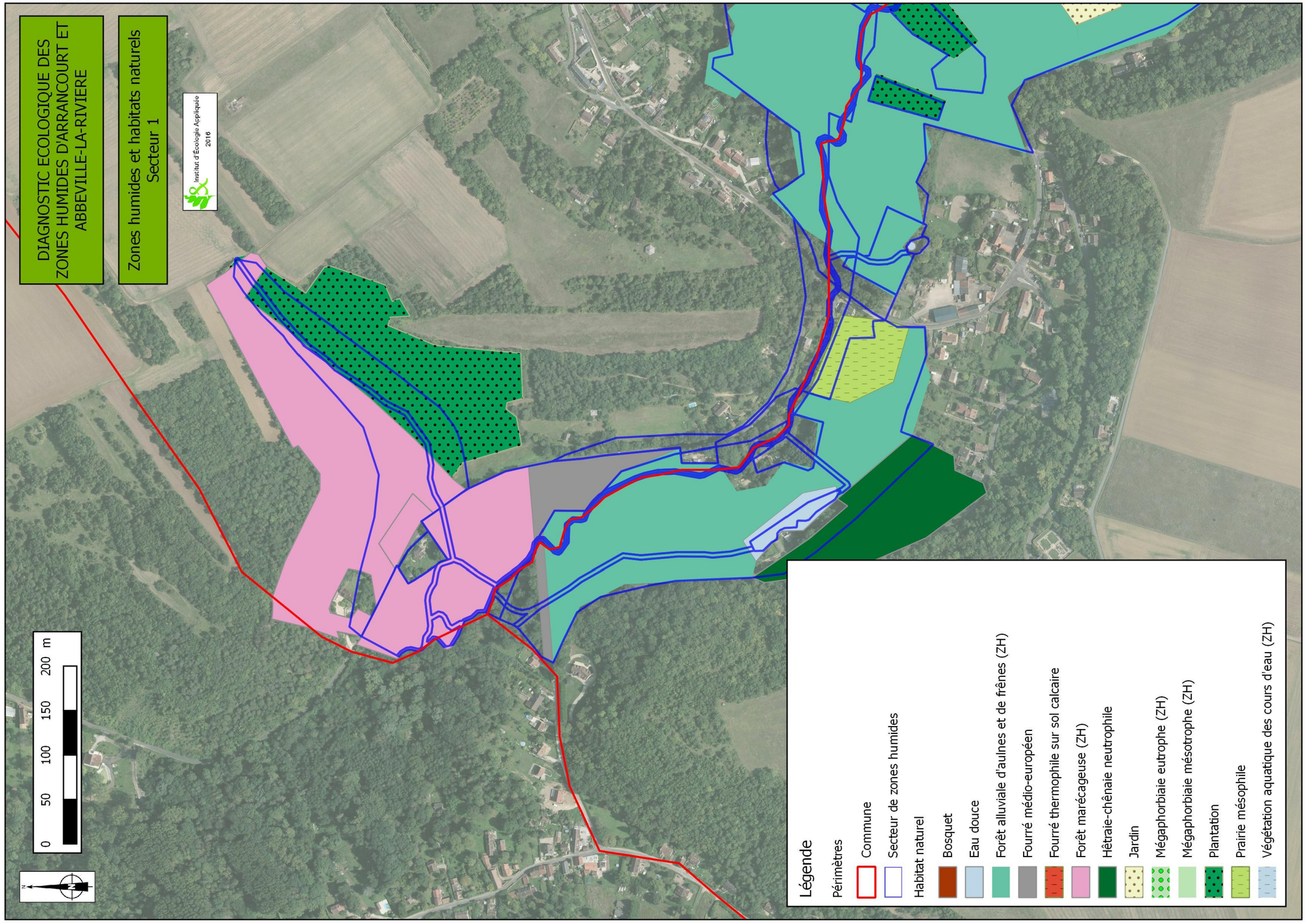
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Zones humides et habitats naturels
Secteur 1
Institut d'Écologie Appliquée
2016
0 50 100 150 200 m
N
Légende
Périmètres
Commune
Secteur de zones humides
Habitat naturel
Bosquet
Eau douce
Forêt alluviale d'aulnes et de frênes (ZH)
Fourré médio-européen
Fourré thermophile sur sol calcaire
Forêt marécageuse (ZH)
Hêtraie-chênaie neutrophile
Jardin
Mégaphorbiaie eutrophe (ZH)
Mégaphorbiaie mésotrophe (ZH)
Plantation
Prairie mésophile
Végétation aquatique des cours d'eau (ZH)

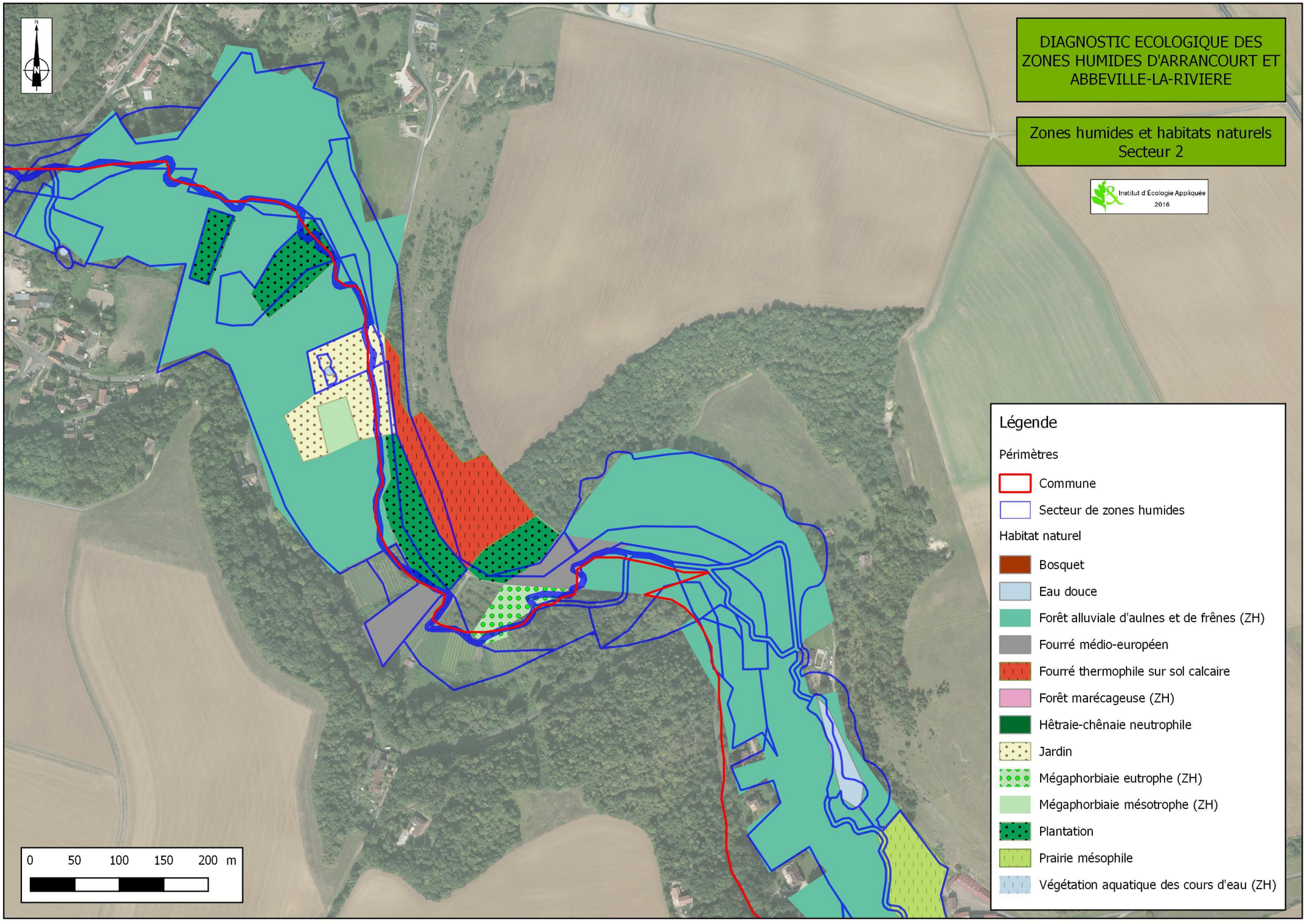
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Zones humides et habitats naturels
Secteur 2
Institut d'Écologie Appliquée
2016
Légende
Périmètres
Commune
Secteur de zones humides
Habitat naturel
Bosquet
Eau douce
Forêt alluviale d'aulnes et de frênes (ZH)
Fourré médio-européen
Fourré thermophile sur sol calcaire
Forêt marécageuse (ZH)
Hêtraie-chênaie neutrophile
Jardin
Mégaphorbiaie eutrophe (ZH)
Mégaphorbiaie mésotrophe (ZH)
Plantation
Prairie mésophile
Végétation aquatique des cours d'eau (ZH)
0 50 100 150 200 m

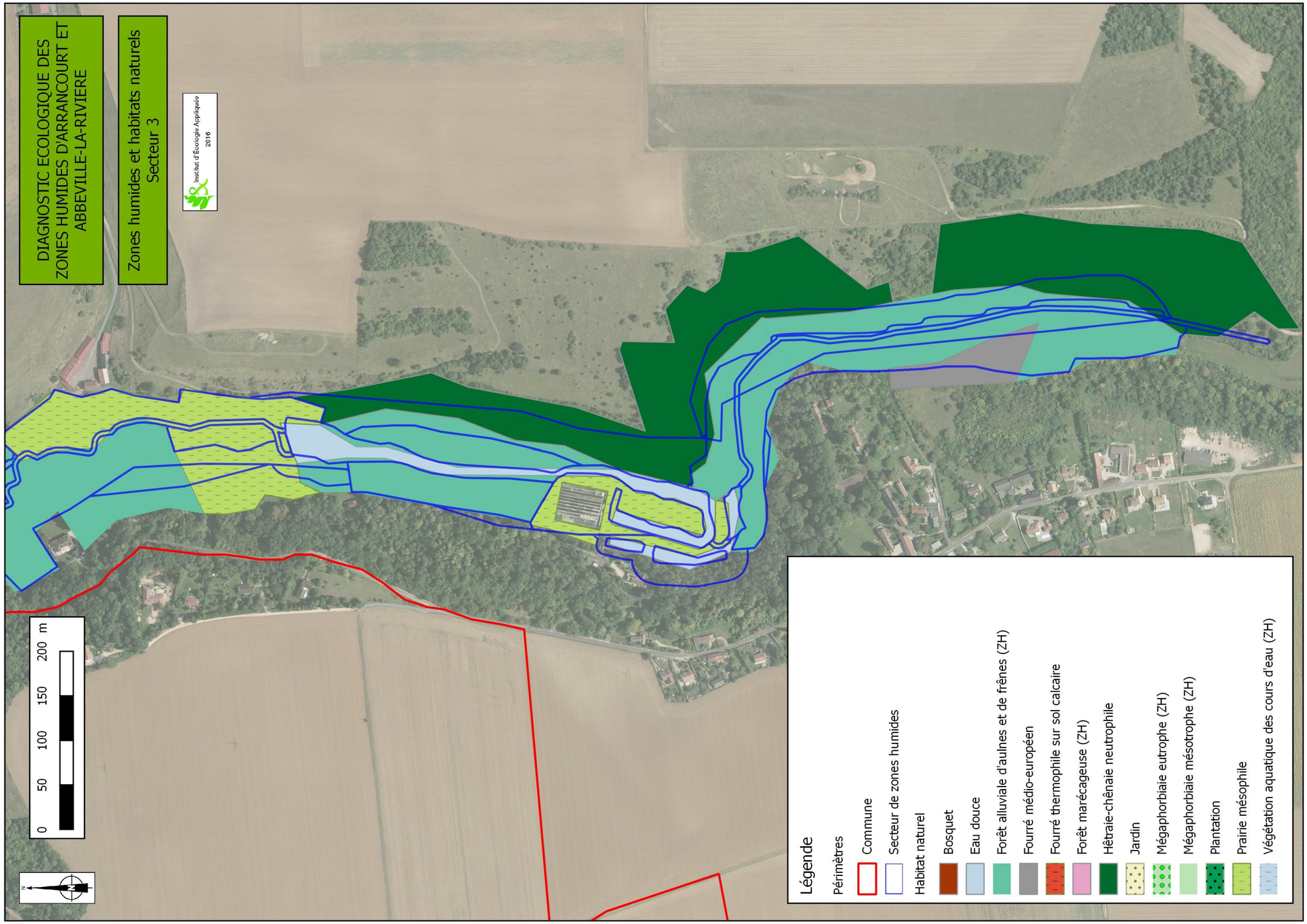
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Zones humides et habitats naturels
Secteur 3
Institut d'Écologie Appliquée
2016
0 50 100 150 200 m
N
Légende
Périmètres
Commune
Secteur de zones humides
Habitat naturel
Bosquet
Eau douce
Forêt alluviale d'aulnes et de frênes (ZH)
Fourré médio-européen
Fourré thermophile sur sol calcaire
Forêt marécageuse (ZH)
Hêtraie-chênaie neutrophile
Jardin
Mégaphorbiaie eutrophe (ZH)
Mégaphorbiaie mésotrophe (ZH)
Plantation
Prairie mésophile
Végétation aquatique des cours d'eau (ZH)

ANNEXE 1 : FICHE ZONE HUMIDE

Fiche 1 : *Exemple*

PHOTOGRAPHIE	**Enjeux global** **Fort**
Source	**Informations générales** **Localisation** : **Bassin versant :** **Critères de délimitation :** *Végétation hygrophile, hydrologie, topographie* **Statut du site :** *ZNIEFF, ZPS, APPB, ENS* **Surface de zones humides :** **Foncier :**

DESCRIPTION GÉNÉRALE

ETC…

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Intérêt de patrimonialité biologique **FORT**

Fonction biologique : *Support de biodiversité (diversité et intérêt patrimonial d'espèces et d'habitats)*

État de conservation des habitats : *Dégradé et bon état de conservation*

Habitats naturels typiques des zones humides :	Espèces végétales :	Espèces animales :
Habitats (typologie de type phytosociologie, code Corine Biotope, Natura 2000)	*Espèces*	*Espèces*

HYDROLOGIE

Intérêt **Moyen**

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique : *Stockage des eaux de surfaces; recharge des nappes; soutien naturel d'étiage, autoépuration de l'eau*

Entrée d'eau :	Sortie d'eau :
Cours d'eau *Ruissellement diffus* *Nappes* *Précipitations*	*Canaux/Fossés* *Évaporation* *Ruisseau*

PRATIQUES ET USAGES

Valeur majeure **Scientifique**

Activités dans la zone :	Activités autour de la zone :
Pâturage *Gestion conservatoire*	*Culture* *Infrastructure linéaire*

CONTRAINTES ET MENACES

Niveau de menace **FORT**

Enfrichement
Fermeture des milieux
Assèchement
Drainage…

ORIENTATIONS DE GESTION

Restaurer/réhabiliter
Entretenir
Suivre l'évolution
Maintenir la gestion/protection actuelle
Intervenir en périphérie…

ANNEXE 2 : MEMBRES DU COPIL

COPIL ZH Arrancourt / Abbeville-la-Rivière

- Un représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Lucile TAJAN
tajan.lucile@aesn.fr
Chargée d'Opérations
Direction des Rivières Ile-de-France
Service des Milieux Aquatiques et Agriculture
Agence de l'Eau Seine-Normandie
51 Rue Salvador Allende
92027 Nanterrre Cedex
Tel: 01 41 20 18 06 Fax : 01 41 20 19 99

- Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

Sophie PELLETIER-CREUSOT
sophie.pelletier@iledefrance.fr
Chargée de Mission Territoriale
Direction de l'Environnement - Unité Aménagement durable
Bureau 10 - 21ème étage - Tour Maine Montparnasse
tél.: 01.53.85.73.20
fax: 01.53.85.56.29
secrétariat: 70.86
Conseil Régional
35 Boulevard des Invalides
75007 PARIS

- Un représentant du Conseil Départemental de l'Essonne

Kevin MERY
kmery@cg91.fr
Conseil Départemental de l'Essonne
Direction de l'Environnement
Service de l'Eau - C.A.T.E.R.
Tél. : 01.60.91.97.30
Fax : 01.60.91.97.28

- Un représentant de la DDT Essonne

François COLARD-CLAUDY
francois.colard-claudy@essonne.gouv.fr
Inspecteur de l'Environnement
DDT de l'Essonne - Service Environnement
Boulevard de France - 91012 EVRY Cedex
Tel : 01 60 76 33 77 (secrétariat)
Fax : 01 60 76 33 06

- Un représentant de l'ONEMA

Gwenn CHEVALIER
sd94@onema.fr
ONEMA - Service Inter-Départemental Seine Île-de-France - Antenne 91-PPC
151 quai du Rancy, 94380 BONNEUIL SUR MARNE
tel : 01 46 78 17 64

- Un représentant de la DRIEE IDF

Jérémy Requena
jeremy.requena@developpement-durable.gouv.fr
Direction Régionale et Inter-départementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Ile-de-France
Chargé de mission "milieux aquatiques et zones humides"
Service Eau et Sous-Sol / Pôle politique de l'eau
01 71 28 47 50

- Animateur de la CLE du SAGE

Alison LARRAMENDY
sagebeauce@orange-business.fr
Animatrice
SAGE Nappe de Beauce
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
Ligne directe - Cellule d'animation du SAGE : 02 38 30 82 59
Standard - Syndicat du Pays : 02 38 30 64 02
Fax: 02 38 30 72 87

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture

David HERMAN
d.herman@ile-de-france.chambargri.fr
Chargé d'études en agronomie-environnement
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Ile-de-France
Agricultures et Territoires
2 avenue Jeanne-d'Arc – BP 111
78 153 LE CHESNAY CEDEX
tel: 01.39.23.42.47/ 06.74.94.97.77 - fax: 01.39.23.42.46

- Les représentants de la mairie d'Arrancourt

M. YANNOU
mairie.arrancourt@wanadoo.fr
3 Place de la Mairie
91690 Arrancourt
Tel : 01.69.58.80.81
Fax : 01.64.95.34.82

- Un représentant de la mairie d'Abbéville-la-Rivière

Mme HEURTEAU
mairie-abbeville-la-riviere@wanadoo.fr
heurteaux.mc@orange.fr
1 Place de la mairie
91150 Abbéville-la-Rivière
Téléphone : 01 64 95 67 37
Fax : 01 69 58 80 17

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE

Anthropique : en écologie, l'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes ou de milieux semi-naturels sous l'action de l'homme. Un milieu est dit anthropisé quand il s'éloigne d'une certaine "naturalité".

Cortège végétal : un ensemble d'espèces ayant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes.

Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF) : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire.

Directive « Oiseaux » : directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS). En annexe 1 74 espèces permettant la désignation des ZPS sont listées.

DocOb ou Document d'Objectif : document de planification élaboré pour chaque site Natura 2000 (ZPS ou ZSC). Il fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site. Le DocOb est établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce animale ou végétale considérée comme patrimoniale au sens de la directive européenne « Habitats », c'est-à-dire en danger d'extinction, vulnérable, rare ou caractéristique d'une zone géographique restreinte particulière (endémique).

Espèce patrimoniale : "Notion subjective qui attribue une valeur d'existence forte aux espèces qui sont plus rares que les autres et qui sont bien connues. Sont considérées comme patrimoniale, les espèces protégées, menacées d'extinction, déterminantes pour les ZNIEFF, rare à l'échelle du territoire considéré.

Eutrophe : se dit d'un sol ou d'une formation riche en nutriments.

Formation végétale : communauté d'espèces végétales, caractérisée par une certaine physionomie, et qui détermine un paysage caractéristique.

Habitat naturel : un habitat naturel est un milieu naturel ou semi-naturel (dû ou entretenu par les activités humaines), aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, considérés comme patrimonial au sens de la directive européenne dite « Habitats», c'est-à-dire en danger de disparition, en régression ou présentant des caractéristiques remarquables. Certains d'entre eux sont dits *prioritaires* et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire.

Hydromorphe : Un sol est dit *hydromorphe* lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.

Hygrophile : se dit d'un organisme qui affectionne l'humidité.

Mégaphorbiaie : formation végétale haute, dense, luxuriante, et dominée par des plantes à feuilles larges. Le sol frais à humide est bien alimenté en eau riche en nutriments, ce qui permet une croissance rapide des végétaux.

Mésotrophe : qualifie un milieu dans lequel la disponibilité en éléments nutritifs est moyenne.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux». Il est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Neutrophile : se dit d'une formation ou d'une espèce végétale qui croît de préférence sur les sols neutres, c'est-à-dire dont le pH est supérieur à 6.

Ourlet : végétation de transition entre une zone herbacée et une zone strictement arbustive. Les lisières forestières sont généralement constituées d'ourlet.

Pelouse calcicole : milieu faisant partie de la catégorie des pelouses sèches. Il se développe sur un roche-mère calcaire en zone sèche et possède un recouvrement végétal suffisamment faible pour que le sol soit visible.

Résurgence : Réapparition à l'air libre, sous forme de grosse source, de l'eau absorbée par des cavités souterraines.

Roselière : une zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux.

Thermophile : qui a besoin de températures élevées pour vivre.

Xérophile : qui vit dans les milieux très pauvres en eau, adapté à la sécheresse.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : ces zones sont définies par un programme de protection national lancé en 1982 qui vise à protéger des surfaces homogènes d'un point de vue écologique. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé, et présentent un intérêt aussi bien local, que régional, national ou communautaire